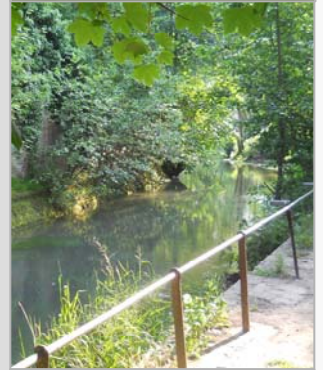




PRÉFET  
DU  
PAS-DE-CALAIS

*L'Etat  
en action  
dans le  
Pas-de-Calais*



*Rapport 2013*





Le rapport d'activités des services de l'État, que j'ai le plaisir de vous adresser, a pour objet de vous rendre compte, sans prétendre à l'exhaustivité, des principales actions que l'État a engagé en 2013 dans le département du Pas-de-Calais. Il témoigne de la variété des missions menées au quotidien par les services de l'État.

Dans un contexte économique et social fragilisé, la maîtrise des dépenses publiques reste une nécessité et l'État doit s'adapter en permanence et rendre ses actions plus efficaces pour répondre aux préoccupations de nos concitoyens.

Les défis sont nombreux et les services de l'État mettent tout en œuvre pour les relever.

En effet, l'État conduit à la fois des missions régaliennes comme la sécurité et la protection des personnes et des biens, mais aussi contribue au soutien de l'économie et de l'emploi, au renforcement de la cohésion sociale, ou encore au développement durable du territoire.

La modernisation de l'action publique est également au cœur de nos préoccupations. Il s'agit de construire une administration plus proche, plus lisible, plus efficace avec le souci que les services soient accueillants pour les usagers et performants dans la qualité du service rendu.

Les faits marquants repris dans ce document sont l'expression de l'engagement constant de l'État qui met en œuvre les politiques publiques avec le dévouement sans faille de ses agents. Je veux ici leur rendre hommage et les remercier pour le travail accompli.

Denis ROBIN

S



## L'État dans le département

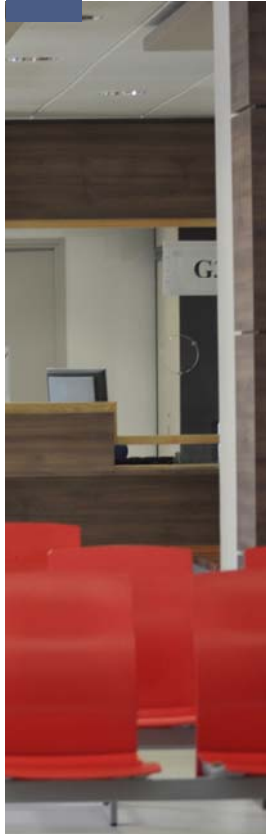
---

10  
Les dotations aux collectivités en légère progression

10  
Les investissements des agences de l'Etat

10  
Répartition des agents de l'état par services

O



## L'État à l'écoute des usagers

---

10  
La certification Qualipref 2

10  
L'engagement partenarial

10  
La dématérialisation des échanges

M



## L'État garant de la sécurité

---

10  
La lutte contre la délinquance

10  
La sécurité routière

10  
La protection des consommateurs

10  
La prévention et la gestion des risques

M



## La sauvegarde de l'emploi et le développement économique

---

10  
L'emploi reste une priorité dans le Pas-de-Calais

10  
Le soutien des entreprises

10  
Les investissements au profit des territoires

A



La cohésion sociale,  
une priorité  
renouvelée

---

10  
Le logement

10  
L'accompagnement  
social des personnes  
vulnérables

10  
La santé, un enjeu  
majeur

I



L'éducation,  
la culture  
et la citoyenneté

---

10  
Les actions en faveur  
de l'éducation

10  
Les actions en faveur  
de la culture

R



Le respect  
de l'environnement

---

10  
La sauvegarde  
des espaces naturels

10  
La préservation  
des ressources en eau

10  
Le développement  
durable

E



Les relations  
avec les collectivités  
territoriales

---

10  
Les dotations

10  
La poursuite  
de la réorganisation  
intercommunale

10  
Le contrôle et le conseil  
aux collectivités

10  
L'accompagnement  
de la cohérence  
territoriale

# L'État dans le département





*L'État a maintenu en 2013 son concours financier au développement territorial tout en poursuivant le mouvement de réorganisation de ses services.*

### **LES DOTATIONS AUX COLLECTIVITÉS EN LÉGÈRE PROGRESSION** \_\_\_\_\_

Le montant global des dotations de l'État aux collectivités territoriales, soit 1,289 Mds €, a enregistré une légère augmentation par rapport à 2012 (+ 0,06 %). Il a été réparti entre les communes (42,27 %), le Département (40,56 %) et les groupements intercommunaux (17,17 %). La part des subventions versées au titre de l'investissement représente 10,61 % de l'ensemble des versements.

### **LES INVESTISSEMENTS DES AGENCES DE L'ÉTAT** \_\_\_\_\_

51 M€ ont été investis par les agences nationales de l'État dans le Pas-de-Calais en 2013. Ces subventions permettent la mise en œuvre des politiques publiques, notamment pour la reconstruction des quartiers, la réhabilitation des logements et le subventionnement d'activités en faveur de la cohésion sociale.

<b>Les dépenses des agences de l'État en 2013 (dans le Pas-de-Calais)</b>	
ANRU	19,7 M€ (contre 31,9 M€ en 2012)
ANAH	24,4 M€ (contre 13 M€ en 2012)
ACSé	6,9 M€ (dotation d'un même montant qu'en 2012)
Total	51 M€ ( contre 51,8 M€ en 2012)

### **RÉPARTITION DES AGENTS DE L'ÉTAT PAR SERVICES** \_\_\_\_\_

<b>Service</b>	<b>Effectifs</b>
Inspection d'Académie	24 273
Direction Départementale de la Sécurité Publique	2 377
Direction Départementale des Finances Publiques	
Groupeement de Gendarmerie Nationale	1 048
Direction Départementale des Territoires et de la Mer	537
Direction Départementale de la Police aux Frontières	
Préfecture (et sous-préfectures)	
Unité Territoriale de la DIRECCTE	
Direction Départementale de la Protection des Populations	100
Direction Départementale de la Cohésion Sociale	90
Agence Régionale de Santé (Antennes 62)	
Service Départementale de l'Architecture et du Patrimoine	8
Service Départemental de l'ONAC	5
TOTAL	

# L'État à l'écoute des usagers







*Les services accordent une attention constante à l'amélioration et à la simplification de leurs relations avec les usagers.*

## LA CERTIFICATION QUALIPREF 2



La préfecture et les sous-préfectures du Pas-de-Calais se sont engagées depuis plusieurs années dans l'amélioration de la qualité de leurs prestations et de l'accueil des usagers. C'est dans ce cadre que la préfecture et la sous-préfecture de LENS avaient reçu en 2012 la certification Qualipref.

Cette démarche au service des usagers a été poursuivie et s'est traduite par l'obtention du label Qualipref 2 pour la sous-préfecture de LENS en juin 2013 et pour la préfecture en octobre.

Celles-ci s'engagent à garantir dans le cadre du module « accueil général » :

- un accueil attentif et courtois ;
- la qualité de l'accueil physique, téléphonique et à distance (notamment par internet) ;
- une réponse du standard à tout appel téléphonique en moins de 5 sonneries durant les heures d'ouverture des bureaux ;
- un point d'accueil fonctionnel et informatif (certificat d'immatriculation, pré-demande en ligne...).

Elles s'engagent également sur des délais de réponse et notamment pour les demandes d'information par courriel (moins de 5 jours dans 80 % des cas).

La préfecture, soucieuse de la qualité de service aux collectivités territoriales, a par ailleurs pris un certain nombre d'engagements à leur égard :

- des observations motivées pour le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire ;
- un rendez-vous est proposé sous 4 jours ouvrés à tout élu ou cadre territorial qui en fait la demande ;
- dans plus de 90 % des cas, une réponse est transmise par courrier, sous 15 jours ouvrés, pour les demandes de conseil ou d'information.

Enfin, les élus sont systématiquement informés lors du constat d'une irrégularité, avant transmission de la lettre à la Chambre Régionale des Comptes.

Un comité de pilotage veille au respect des procédures et à la qualité de service, examine les résultats des indicateurs qualité et des enquêtes de satisfaction. Il met en œuvre les éventuelles mesures correctrices. Un comité local des usagers est également constitué afin de formuler des propositions d'amélioration de la qualité du service.

## *L'ENGAGEMENT PARTENARIAL*

---

Au cours de l'année 2013, la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) s'est attachée à pérenniser une démarche de contractualisation des bonnes pratiques de gestion financière et de modernisation de la qualité du service rendu avec les collectivités du département et notamment les collectivités à enjeux.

Une nouvelle convention de services comptable et financier (CSCF) a ainsi été signée le 25 mars 2013 avec le Conseil Général du Pas de Calais.

Dans la continuité du renforcement de la présence des services de la DDFiP auprès du secteur public hospitalier, des CSCF ont été signées en 2013 avec les Centres Hospitaliers de BETHUNE et de LENS. Le 27 février 2014, une CSCF a également été conclue avec le Centre Hospitalier de SAINT-OMER : les 7 grands centres hospitaliers généraux du département sont désormais couverts par une CSCF.

Parallèlement, la démarche de partenariat s'est également poursuivie envers les collectivités locales. Dans le département, 8 engagements partenariaux ont été signés en 2013.

## *LA DÉMATÉRIALISATION DES ÉCHANGES*

---

La dynamique de dématérialisation dans le secteur public local s'est intensifiée en 2013. Ainsi, 31 nouvelles conventions de dématérialisation ont été signées entre les acteurs locaux au cours de cette année, ce qui porte à 356 le nombre de conventions signées. Ces conventions concernent principalement la paye (70 %) mais également les délibérations et arrêtés, les états de frais de déplacement ou les pièces de passation des marchés publics.

Dans le prolongement de la dématérialisation des pièces comptables et des pièces justificatives réalisée avec la ville de BOULOGNE-sur-MER, les collectivités ont fait l'objet d'un accompagnement rapproché en vue de préparer le passage au protocole d'échange standard obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et progresser ainsi sur la dématérialisation totale des échanges.



# L'État garant de la sécurité





*La sécurité des personnes et des biens est au cœur des actions de l'État. Dans un département qui compte à la fois de 1,4 million d'habitants et doté à la fois de grandes infrastructures et d'une large façade maritime, elle requiert une mobilisation forte des services.*

## LA LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

### **■ Le bilan de la délinquance 2013 : des résultats globalement consolidés mais quelques tendances préoccupantes**

#### Des résultats globalement positifs

Grâce à la mobilisation des forces de l'ordre,

- ❑ les atteintes volontaires à l'intégrité physique sont en baisse de 5,05 % en 2013 (12 828 faits contre 13 510 en 2012), la hausse enregistrée sur le secteur d'intervention de la gendarmerie (+ 17,65 %) est compensée par une baisse importante (- 8 %) sur le secteur police nationale ;
- ❑ les atteintes aux biens connaissent une légère diminution de 0,08 %, avec là encore une augmentation de 6,49 % en secteur gendarmerie et une baisse de 1,5 % sur le secteur police ;
- ❑ le nombre des infractions relevées dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants a augmenté de 4,1 %. Le volume des saisies effectuées demeure important : plus de 20 tonnes de khat, 1 247 kg de cannabis, 31 kg de cocaïne, 81 kg d'héroïne, 11 479 comprimés de drogue de synthèse. En outre, 89 armes ont été saisies, ainsi que 25 véhicules et 90 496 € en numéraire ;
- ❑ les violences urbaines en zone de police ont diminué de 6 % (2 227 faits en 2013, contre 2 370 faits en 2012).

En 2013, l'activité des services s'est maintenue à un niveau élevé et même si le taux d'élucidation (43,77 %) est en légère baisse par rapport à 2012 (- 0,54 %), il reste supérieur à la moyenne nationale (42,09 %).

#### Des points restent toutefois à améliorer

On note l'émergence en 2013 de tendances préoccupantes :

- ❑ les violences sexuelles, dont les victimes sont majoritairement des femmes, connaissent une hausse de 6,33 % ;
- ❑ les violences physiques crapuleuses, après une baisse de 2,3 % en 2012, sont de nouveau en hausse de 14,93 % ;
- ❑ si les vols à main armée ont vu leur nombre divisé par 2 en zone gendarmerie (9 en 2013 contre 20 en 2012), ils enregistrent en zone police une progression spectaculaire de 47,2 % ;
- ❑ par ailleurs, le nombre de cambriolages progresse de 12,2 % sur l'ensemble du département (+ 11,3 % en zone police / + 14,97 % en zone gendarmerie).

Des effets positifs ont toutefois été enregistrés en décembre 2013 grâce à la mise en œuvre du plan de lutte contre les cambriolages et vols à main armée qui a permis le déploiement de moyens humains supplémentaires (réservistes, unités mobiles). Ces renforts, conjugués à la mobilisation des effectifs départementaux, ont permis en fin d'année de faire baisser de façon significative les

cambriolages et vols à main armée.

### Une politique de prévention de la délinquance consolidée

Sur la base de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2014-2017, un nouveau plan départemental couvrant la même période a été signé en décembre 2013 par le Préfet, le Président du Conseil Général et les Procureurs de la République du département. Ce plan fixe trois priorités :

- la prévention en direction des jeunes exposés à la délinquance ;
- la prévention des violences intra-familiales et la prévention des violences faites aux femmes ;
- l'amélioration de la tranquillité publique.

Il sert de cadre de référence pour l'attribution des subventions au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Celui-ci a financé en 2013 des actions de prévention pour un montant total de 757 275 €. Une enveloppe de 223 448 € a en outre été affectée à l'implantation des dispositifs communaux de vidéo protection : ainsi, la commission départementale de vidéo-protection a accordé 478 autorisations en 2013 pour l'installation de 3 049 caméras.

Par ailleurs, la situation de délinquance que connaît le département a conduit le Ministre de l'Intérieur à annoncer, le 11 décembre 2013, la création d'une nouvelle Zone de Sécurité Prioritaire, celle de LENS SALLAUMINES.

Le Ministre a également décidé en décembre de renforcer la sécurité de la ville de CALAIS en confiant de manière permanente au Directeur Départemental de la Sécurité Publique la direction d'une Compagnie Républicaine de Sécurité. Cette unité a pour mission de sécuriser les lieux publics mais également les lieux de délivrance des repas aux migrants et leurs abords. La présence de ces renforts mobiles a montré rapidement des résultats encourageants.



S'agissant enfin des différents protocoles de participation citoyenne, les rapprochements entre forces de l'ordre, élus et population se sont poursuivis en 2013 :

- 10 139 personnes ont eu recours au dispositif « tranquillité vacances » ;
- 38 protocoles ont été signés dont 1 en zone police, signé à COQUELLES en décembre.

#### *Zoom sur la Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) de BOULOGNE-sur-MER*

*La mise en œuvre d'actions de sécurisation réactives et innovantes au sein de la ZSP de BOULOGNE-sur-MER, créée en août 2012, a permis de restaurer la présence de l'État dans les quartiers du Chemin Vert et Beurepaire à BOULOGNE-sur-MER et dans le quartier Malborough à SAINT-MARTIN-BOULOGNE. Les résultats s'avèrent très encourageants avec une baisse des violences urbaines (- 32,4 % avec 75 faits constatés contre 111 en 2012), des atteintes aux biens (- 25,3 %, à l'exception des cambriolages : + 3,4 %), de la délinquance de voie publique (- 24,6 %), des atteintes volontaires à l'intégrité physique (- 11,4 %) et des violences physiques non crapuleuses (- 4 %).*

*Par ailleurs, la mobilisation du groupe stupéfiant de la brigade de sécurité de BOULOGNE et, en tant que de besoin, de l'antenne littoral de la SD a contribué à l'élucidation de 39 affaires de stupéfiants dont 5 à usages-revente. Des saisies conséquentes déstabilisant efficacement les trafics locaux ont été réalisées pour un total de 19 765 € dont une voiture de 17 800 €.*

*Ce recul de la délinquance a été permis par la forte implication de l'ensemble des acteurs concourant à la sécurité dans le cadre de la ZSP : les force de police, le parquet, mais également, les élus et les bailleurs sociaux.*

*Les établissements scolaires sont également acteurs de cette démarche au travers de mesures innovantes telles que la mise en place, en accord avec le Procureur de la République, de la lettre d'avertissement par le correspondant police. Elle s'adresse aux élèves auteurs d'incivilités pour lesquels la sanction disciplinaire n'apparaît pas suffisante sans pour autant qu'il soit nécessaire de saisir la justice.*

*L'entrée en ZSP a également été l'occasion pour le collège Langevin d'ouvrir, à la rentrée 2013, une classe de 3ème défense et sécurité globale dans le cadre du protocole national entre le ministère de l'éducation nationale et celui de la défense.*

### La sécurité publique dans et aux abords des établissements scolaires

L'équipe Mobile de Sécurité (EMS), composée de 14 membres, a effectué 758 interventions depuis le début de l'année scolaire 2013-2014 (909 en 2012-2013 / 804 en 2011-2012).

La plupart de ces interventions (81 %) concernent les collèges, 9 % les lycées professionnels, 6 % les lycées généraux et 4 % les écoles du premier degré. Elle agit principalement dans le champ de la prévention (63 % des interventions), mais aussi dans l'accompagnement des équipes éducatives. A peine 2 % des interventions de l'EMS ont trait à la gestion de crise.

Si l'EMS développe des diagnostics de territoire dans chaque bassin, elle a réalisé depuis la rentrée 84 questionnaires de climat scolaire auprès de 30 000 élèves. Cet outil d'aide interne aux établissements s'avère particulièrement utile, notamment pour l'élaboration du Plan de Prévention de la Violence. Il a été reconnu au niveau national pour son caractère exemplaire.

L'équipe mobile de sécurité poursuit par ailleurs son action dans la lutte contre le harcèlement, la sensibilisation des dangers liés à l'usage des nouvelles technologies et la gestion des conflits entre élèves et adultes de la communauté scolaire. L'EMS poursuit ses relations partenariales, notamment avec les référents scolaires police/gendarmerie.

### Une nouvelle réglementation en matière d'armes

Une nouvelle réglementation des armes, transposée d'une directive européenne, est entrée en vigueur le 6 septembre 2013. Elle poursuit deux objectifs : d'une part, la simplification des procédures administratives auxquelles sont soumis les détenteurs d'armes, et d'autre part, le renforcement de la sécurité de nos concitoyens et de la maîtrise de la distribution des armes.

La simplification des procédures administratives se traduit par :

- ❑ l'instauration d'un guichet unique pour les démarches administratives (préfecture ou sous-préfecture) afin d'éviter les déplacements au commissariat ou à la brigade de gendarmerie ;
- ❑ une nouvelle classification des armes fondée sur leur dangerosité : catégories A (armes et matériels interdits), B (armes soumises à autorisation), C (armes soumises à déclaration) et D (armes soumises à enregistrement et armes à détention libre). La durée de validité de l'autorisation d'acquisition et de détention d'armes est allongée de 3 à 5 ans ;
- ❑ en cas de demande de renouvellement, l'autorisation d'acquisition et de détention initiale reste valable jusqu'à la décision expresse du renouvellement.



Quant à la maîtrise de la diffusion des armes, elle s'appuie sur les dispositions suivantes :

- un renforcement du volet pénal permettant d'accroître les sanctions et ainsi mieux réprimer le trafic d'armes, avec notamment l'extension des procédures applicables à la criminalité organisée aux infractions à la législation sur la fabrication et le commerce des armes ;
- la possibilité d'interdire l'accès aux armes aux personnes qui ont été condamnées en raison d'un comportement violent, incompatible avec la possession d'une arme à feu ;
- le renforcement du régime des saisies administratives et son extension à toutes les catégories d'armes ;
- la mise en place de quotas pour les armes mais aussi pour les chargeurs et munitions.

En 2013, pour le seul arrondissement d'ARRAS, 653 armes de catégorie C ont été déclarées, 326 armes de catégorie D ont été enregistrées, 76 nouvelles autorisations d'acquisition et de détention d'armes de catégorie B ont été accordées et 227 renouvellements d'autorisation de détention d'armes de catégorie B ont été délivrés.

### ***La lutte contre les fraudes et les trafics***

L'année 2013 s'est caractérisée par une évolution à la hausse des affaires et un volume record de saisies.

#### *La lutte contre les stupéfiants*

En matière de lutte contre les stupéfiants, les services ont maintenu leur forte implication afin de déstabiliser les trafics locaux. Si on note une baisse des faits (détention et trafic) en zone police (- 5,38 % avec 2 623 faits en 2013), ceux-ci sont en forte progression en zone gendarmerie (+ 17,46 % avec 1 668 faits en 2013). Sur l'ensemble du département, la tendance, tous services confondus, est de + 4,11 %.

Parmi ces faits, ceux liés au trafic de stupéfiants connaissent une progression importante de 40,48 % (118 faits en 2013 contre 84 en 2012), pour l'essentiel en zone police.

Le nombre de saisies reste toujours important, comme en témoignent les chiffres ci-dessous :

- plus de 20 tonnes de khat
- 1 247 kg de cannabis
- 31 kg de cocaïne
- 81 kg d'héroïne
- 11 479 comprimés de drogue de synthèse
- 89 armes
- 25 véhicules
- 90 496 € de numéraire

Les saisies de stupéfiants restent à un niveau élevé et accusent de manière générale une très forte hausse depuis 2012.



La hausse du nombre des saisies de stupéfiants résulte principalement de l'explosion des saisies de khat (plante cultivée dans la corne d'Afrique dont les feuilles se mâchent et ont un effet hallucinogène). Les saisies sont pour une large partie réalisées par les unités de surveillance des douanes implantées aux liens Transmanche.



## Les trafics de tabac et d'alcool

S'agissant du trafic de tabac et de cigarettes, le volume des saisies a été multiplié par quatre entre 2012 et 2013, passant de 17,7 tonnes à près de 69 tonnes (58,6 T de cigarettes et 10,4 T de tabac). Le Pas-de-Calais se situe au second rang des départements français, après la Seine-Maritime, dans ce secteur spécifique de lutte contre la fraude.

La valeur des saisies, issue de 237 constatations, s'élève à 16 M€.

S'agissant du trafic d'alcool, 13 constatations ont été réalisées sur des ensembles routiers étrangers qui ont permis la saisie de 25 117 litres d'alcools divers (vodka et whisky essentiellement) représentant une valeur de 883 000 €. La majorité de ces constatations a été réalisée par les services chargés de la surveillance du trafic Transmanche.

Confirmant les résultats enregistrés en 2012, le département du Pas-de-Calais se maintient au premier rang des départements nationaux dans ce domaine de lutte contre la fraude en termes de quantités et de valeur des produits saisis.

## LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

### Le bilan de l'accidentologie en 2013

En 2013, le nombre de tués (72) est identique à celui de 2012. Les mois de janvier et février 2013 ont été particulièrement meurtriers avec 15 tués (contre 5 en 2012) tout comme la période estivale (22 personnes tuées sur les routes du Pas-de-Calais).

Si on note une baisse de 3 % du nombre d'accidents corporels avec 705 accidents en 2013 (contre 729 en 2012), on relève à l'inverse une hausse de 10 % du nombre des blessés hospitalisés : 493 blessés en 2013 / 450 en 2012.

Les catégories d'usagers les plus touchées après les conducteurs de voitures légères sont :

- les piétons, qui représentant un quart des tués (18) ;
- les deux roues motorisés qui restent fortement touchés, avec globalement une stabilisation du nombre de morts (13) mais une forte augmentation des cyclomotoristes dont le nombre est passé de 1 tué en 2012 à 5 en 2013 ;
- les jeunes de 18-24 ans, qui représentent 33 % de la mortalité routière (15 tués en 2013 contre 13 en 2012) ;
- les seniors de plus de 65 ans avec une augmentation de 25 % du nombre de tués (20 contre 16 en 2012).

La vitesse constitue la première cause des accidents mortels (31 %), suivie du refus de priorité (en hausse de 11 %) et de l'alcool. On note toutefois que le nombre d'accidents mortels impliquant une alcoolémie positive a fortement augmenté en 2013 (16 accidents mortels contre 6 en 2012).



### Les Commissions Consultatives d'arrondissement de sécurité routière

Les commissions consultatives d'arrondissement de sécurité routière réunissent les gestionnaires de réseau et les principaux services de l'État. Elles ont pour ambition de créer une stratégie partenariale de mise en cohérence des limitations de vitesse et des signalisations.

La prépondérance des facteurs accidentogènes vitesse et priorité impose une action en profondeur sur la signalisation et les infrastructures pour étudier les incohérences, souvent responsables d'accidents graves et parfois mortels.

### La répression des infractions routières

En matière de répression, les opérations coordonnées de sécurité routière menées par les forces de l'ordre et programmées dans le cadre du Plan Départemental de Contrôle Routier ont été pérennisées (57 opérations) autour des thématiques prioritaires que sont la vitesse, les refus de priorité, l'alcool, les stupéfiants, les fautes de comportement et les infractions de 2 roues motorisés.



Le tableau ci-dessous présente l'évolution des principales infractions routières entre 2012 et 2013 :

Infraction	2012	2013	Evolution
Alcoolémie	6 087	6 496	+ 6,72 %
Stupéfiants	806	952	+ 18,11 %
Excès de vitesse *	19 739	19 357	- 0,11 %

- hors infractions constatées par dispositifs automatisés

Les délits routiers sont de manière générale en progression, notamment les grands excès de vitesse (+ 40,11 %) et la conduite sans permis de conduire (+ 10 %). Si la conduite sous l'emprise d'un état alcoolique au-delà du seuil délictuel est en recul (- 9,49 %), la conduite sous l'emprise de produits stupéfiants progresse (+ 10,30 %), tout comme la conduite sous la double emprise d'un état alcoolique et de produits stupéfiants (+ 43,21 %).

#### **Quelques chiffres clés pour 2013**

- 3 703 suspensions administratives (- 0,8 %)
- 880 invalidations de titres après solde nul (- 20 %)
- 509 annulations judiciaires (- 13,8 %)

## **LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS**

### La protection économique

Les services de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) sont chargés de garantir la protection des consommateurs. Pour ce faire, ils veillent à la bonne information des consommateurs et recherchent les pratiques déloyales et illicites. En 2013, les services de la DDPP ont ainsi contrôlé 1 249 entreprises. Ces contrôles ont débouché sur 441 avertissements, 42 injonctions administratives et 66 procédures contentieuses.

La DDPP s'assure également de la conformité et de la sécurité des produits industriels et des services. Dans le cadre des enquêtes nationales et régionales portant sur des produits de grande consommation et des prestations de services, notamment les activités sportives et de loisirs, 673 visites d'établissements ont été réalisées qui ont donné lieu à 10 mesures de police administrative, 52 procès-verbaux et 139 avertissements.

Par ailleurs, un certain nombre de produits de grande consommation ont fait l'objet d'une surveillance spécifique dans le cadre notamment de réclamations des consommateurs. Durant ces inspections, 63 prélèvements ont été réalisés pour vérifier la conformité de certains produits. 21 ont mis en évidence des non-conformités, 7 ont d'ailleurs conduit les laboratoires ministériels à conclure au caractère dangereux des produits (bicyclette à assistance électrique dont le système de freinage était inefficace, cuirs utilisés pour la confection de canapés pouvant occasionner des allergies).

La DDPP a également contrôlé, dans le cadre de l'opération interministérielle vacances 2013, 31 campings municipaux ou privés. Des non-respects des dispositions techniques relatives à la sécurité des piscines ont été constatés dans trois campings privés. Les maires des communes concernées ont procédé à la fermeture administrative des piscines, jusqu'à ce que leur remise en conformité soit validée par un bureau de contrôle technique indépendant.

Enfin, la Direction Départementale de la Protection des Populations a traité 586 demandes d'information des publics.

### La lutte contre les contrefaçons

En matière de contrefaçon, les 681 constatations enregistrées en 2013 par les services douaniers dans le Pas-de-Calais ont permis la saisie de 39 211 articles de contrefaçons. Leur valeur s'établit à un peu plus de 6,6 M€.

La plupart des articles contrefaits proviennent d'Asie et sont destinés pour moitié au marché français. Si les saisies les plus importantes restent réalisées dans le fret commercial, les saisies constatées dans les colis acheminés par fret express et postal n'ont jamais été aussi nombreuses (543 en 2013) en raison de l'explosion des ventes réalisées via internet.

Les secteurs les plus concernés restent ceux de l'habillement, de la maroquinerie de luxe, de la parfumerie, des jeux et jouets ainsi que celui de la téléphonie.

### La protection sanitaire

Les services de l'État sont très attentifs à la sécurité alimentaire des consommateurs. La Direction Départementale de la Protection des Populations est ainsi en charge du contrôle des différents établissements de la filière agroalimentaire.

Dans ce cadre, elle a, en 2013 :

- géré 111 alertes sanitaires et 22 toxi-infections alimentaires ;
- réalisé 2 372 inspections ;
- procédé à 228 recherches analytiques sur les animaux et aliments pour animaux, confiées à des laboratoires d'analyse ;
- réalisé 568 contrôles en élevage (pharmacie vétérinaire, protection animale, identification des animaux, hygiène des élevages) ;
- établi 11 916 certificats sanitaires et attestations pour l'exportation, dont 4 617 attestations à la demande d'importantes sociétés agroalimentaires du département (Bonduelle, Roquette, Mc Cain, Eurovanille).



Les anomalies les plus graves constatées lors des différentes interventions ont fait l'objet de 183 mesures de police administrative et de 96 procès-verbaux. Il a été également procédé à 48 saisies/retraits de denrées alimentaires reconnues impropres à la consommation.

## *Zoom sur la crise de la viande de cheval*

*Suite à la découverte au Royaume-Uni de viande de cheval dans des plats cuisinés au bœuf fabriqués par une entreprise française, des enquêtes ont été menées dans toute la France par les agents des Directions Départementales de la Protection des Populations.*

*Ces contrôles, menés à différents stades de la chaîne alimentaire, avaient pour objet de vérifier l'effectivité des mesures de retrait des produits au stade de la distribution : 27 établissements ont été visités dans le Pas-de-Calais. Il s'est avéré que les opérateurs avaient bien procédé au retrait de la vente des lots de produits concernés par la présence de viande équine et avaient mis en place des affichettes destinées à informer les consommateurs ayant déjà acheté les produits concernés.*

*D'autres séries de contrôles ont été menés pour rechercher, grâce à des tests ADN, d'éventuelles traces de cheval, dans des produits réputés contenir du bœuf. Sur les 10 prélèvements réalisés au stade de la distribution sur des plats cuisinés surgelés ou en conserve, un seul s'est révélé non conforme.*

*Les mêmes contrôles ont également été mis en œuvre au stade de la fabrication. Sur les six prélèvements effectués, un s'est révélé non conforme.*

*Enfin, des recherches de résidus médicamenteux et de parasites sur de la viande de cheval ont été mis en œuvre afin d'en vérifier la salubrité. Un prélèvement s'est révélé non conforme et indiquait la présence d'antibiotiques. Il concernait de la viande de cheval en provenance d'Italie et a fait l'objet d'une alerte européenne.*

## **LA PRÉVENTION ET LA GESTION DES RISQUES**

L'État veille à la prévention et à la maîtrise des risques auxquels les territoires peuvent être exposés, qu'ils soient technologiques, sanitaires, naturels ou miniers. Dans ce cadre, ses services mettent en œuvre de multiples actions.

### **▣ Les risques liés à l'activité technologique et industrielle**

L'activité économique, qu'elle soit agricole, industrielle ou liée aux transports, notamment maritimes, génère un certain nombre de risques pour les populations et l'environnement.

Le Pas-de-Calais doit également compter avec un passé minier qui a modelé ses paysages et modifié son sous-sol, requérant à ce titre une surveillance spécifique.

### L'Inspection des Installations Classées

En 2013, l'inspection des installations classées a réalisé 581 inspections d'établissements industriels et 100 inspections d'établissements agricoles.

246 contrôles inopinés ont été diligentés afin de s'assurer de la conformité des rejets industriels :

- ▣ 96 sur les rejets dans l'eau (35 % se sont soldés par des écarts supérieurs à 100 % de la valeur autorisée) ;
- ▣ 84 mesures de légionelles (2 % se sont soldés par des détections très importantes de légionelles nécessitant un traitement rapide) ;
- ▣ 66 sur les rejets dans l'air (25 % se sont soldés par des écarts supérieurs à 100 % de la valeur autorisée).

Le nombre d'arrêtés d'autorisation et d'enregistrement signés en 2013 (24 établissements industriels

et 7 établissements agricoles) est stable par rapport à 2012. Par ailleurs, des contrôles thématiques liés à la sécurité industrielle ont été réalisés en 2013.

Parmi les inspections renforcées menées auprès des 18 sites Seveso seuil haut du département, certaines ont porté spécifiquement sur les mesures de maîtrise des risques (MMR) de ces entreprises, et d'autres sur leurs automates de sécurité.

Quelques inspections portant sur le thème spécifique de la maîtrise du vieillissement ont également été réalisées. Elles se sont focalisées sur les bacs de stockage, les réservoirs et les tuyauteries des sites visités. Cette action sera poursuivie en 2014 et renforcée sur le volet des détecteurs et de la chaîne de vigilance associée.

### Les plans de prévention des risques technologiques

14 plans de prévention des risques technologiques doivent être réalisés dans la département du Pas-de-Calais : tous sont prescrits et 9 sont d'ores et déjà approuvés (GPN-SAV, Logistinord, Act'Appro, De Sangosse, Calaire Chimie, Styrolution, SI Groupe, Interior-Synthexim et Nortanking).

### Les plans de prévention des risques miniers

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement poursuit le pilotage de la démarche Plans de Prévention des Risques Miniers (PPRM). Toutes les études de zone d'aléas sont désormais validées et ont fait l'objet d'un porter à connaissance auprès des élus. La phase de sélection des zones sur lesquelles proposer la prescription d'un PPRM en 2014 a été initiée.

Les demandes déposées par les exploitants miniers ont été instruites :

- l'instruction au niveau régional de la demande de Permis Exclusif de Recherche (PER) BASGAS ENERGIA France a été achevée ;
- 4 dossiers de déclarations de travaux de GAZONOR ont été instruits et ont donné lieu à 2 arrêtés autorisant les travaux et à 2 arrêtés demandant l'ajournement des travaux prévus ;
- l'instruction des dossiers de renouvellement des 2 concessions de GAZONOR a été engagée. L'enquête publique a eu lieu en novembre-décembre 2013.

### Le transport des matières dangereuses

La loi du 30 juillet 2003 a introduit l'obligation pour les gestionnaires d'infrastructures de transport (gares de triage, parkings de stationnement routier, ports maritimes et fluviaux) accueillant une grande quantité de marchandises dangereuses de réaliser des études de dangers. Dans le Pas-de-Calais, les ports de Calais et de Boulogne sont concernés. Leurs études de dangers complétées ont été remises fin 2013.

#### *Zoom sur l'exercice POLMAR dans le port Ouest de CALAIS*

*Le détroit du Pas-de-Calais constitue l'un des tout premiers axes maritimes du globe. En tant qu'infrastructure majeure pour l'économie de la région, mais très exposé au risque de pollution en raison de l'intense circulation maritime dans le détroit du Pas-de-Calais, le port de CALAIS est un site à protéger prioritairement.*

*Si la planification POLMAR permet aux différents services de se préparer à la prise en charge d'une éventuelle pollution maritime accidentelle, des exercices réguliers permettent de tester les plans de protection, de vérifier le matériel et d'assurer la formation des personnels à son usage et aux méthodes de lutte.*

*Un exercice de « mécanisation » a ainsi été organisé le 24 juin 2013 dans le port Ouest de CALAIS : 260 mètres de barrages flottants ont été déployés dans le port, ainsi que du matériel spécifique conçu pour la récupération des produits polluants.*



*L'exercice POLMAR a aussi été l'occasion d'une coopération réussie entre les services de l'État (DDTM du Pas-de-Calais et Direction inter-régionale de la Mer), de la Région (autorité portuaire), de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Côte d'Opale (concessionnaire du port) et de la Ville de CALAIS.*

## ▣ *Les risques naturels*

### La prévention du risque d'inondation et de submersion marine

L'année 2013 a été marquée par :

- ▣ la poursuite de la mise en œuvre de la directive inondation avec l'élaboration des cartographies d'inondation sur les Territoires à Risques Importants d'Inondation (TRI) déterminés par arrêté du 26 décembre 2012 du Préfet coordonnateur de bassin. Le département du Pas-de-Calais est concerné par 4 TRI (CALAIS, SAINT-OMER, BETHUNE-ARMENTIERES et LENS) ;
- ▣ la poursuite de l'élaboration des 4 Plans de prévention des risques littoraux prescrits en septembre 2011, à la suite de la validation des cartes d'aléas de submersion marine qui intègrent désormais le changement climatique ;
- ▣ la mise en place d'une cellule technique littorale pour définir les contours d'une nouvelle gouvernance, cerner les priorités d'action, et favoriser l'émergence des maîtrises d'ouvrage.

### La gestion des crues

Le département du Pas-de-Calais est exposé au risque d'inondation. Sa façade littorale le rend particulièrement vulnérable à ce risque, comme l'attestent les épisodes d'inondations et de crues de 2012 et 2013.

L'automne 2012 aura ainsi été marqué par deux phénomènes pluvieux particulièrement intenses qui ont touché 126 communes : 83 ont fait l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle.



Tout au long du premier semestre 2013, des réunions de travail ont été organisées avec les communes concernées afin d'identifier les caractéristiques des inondations subies et proposer des solutions techniques permettant de prévenir l'impact de nouveaux épisodes pluvieux. Les collectivités territoriales ont ainsi été invitées à déposer des dossiers d'aménagements visant à lutter contre les inondations (création de bassins de rétention, aménagements de champs d'expansion de crues...).

Ces réunions ont également conduit à proposer la création d'un nouveau plan de prévention des risques naturels dans le secteur des waterings (PPR « pieds de coteaux ») et la révision de plusieurs PPR approuvés (notamment l'extension du périmètre du PPR de la Canche).

Le début de l'année 2013 a été marqué par des épisodes de crue importants en janvier dans les arrondissements de BOULOGNE-sur-MER, CALAIS, MONTREUIL-sur-MER et SAINT-OMER. En 2013, les cours d'eau du Bassin Artois-Picardie ont été placés durant 56 jours en vigilance jaune et 4 jours en vigilance orange.

La tempête Xaver qui a frappé la Côte d'Opale les 5 et 6 décembre 2013 a engendré des dégâts très importants :

- rupture du parement béton de la digue de SANGATTE sur 40 mètres - la digue a fait l'objet de réparations d'urgence sous maîtrise d'ouvrage DDTM ;
- érosion du trait de côte principalement sur la façade mer du nord et la baie de WISSANT ;
- submersion marine par débordement dans le chenal de l'Aa.

### *La gestion des risques*

En 2013, le département a connu deux événements significatifs en termes de protection civile : les intempéries neigeuses et un grand rassemblement :

#### L'épisode neigeux de mars 2013

Un événement neigeux important a nécessité la mobilisation de nombreux moyens pour dégager les routes et venir en aide aux personnes bloquées dans leur véhicule. Des congères ont atteint sur le littoral une hauteur de 2 mètres. La situation a nécessité le recours à des engins que l'on rencontre plus habituellement en haute montagne (fraises à neige).

Le Centre Opérationnel Départemental, salle de commandement regroupant les services concernés par un événement d'importance, a été ouvert dès 04h30 le mardi 12 mars et a fonctionné en continu jusqu'au lendemain à 23h00.

Au cours de ces deux jours, 4 000 appels téléphoniques ont été reçus et 300 interventions des sapeurs-pompiers ont été comptabilisées. Cette gestion de l'événement a nécessité l'intervention coordonnée de l'ensemble des gestionnaires de voiries (nationales comme départementales), en lien avec les services du Préfet Délégué pour la Défense et la Sécurité pour la gestion des axes autoroutiers.

S'agissant de l'assistance aux usagers bloqués, 5 centres d'hébergement d'urgence ont été ouverts dans des salles municipales, lesquelles ont accueilli 750 personnes. Par ailleurs, 4.000 collations ont été distribuées, tant dans les centres d'hébergement que directement sur les réseaux routiers.



#### Le Technival de mai 2013

Du 2 au 6 mai 2013 s'est déroulé sur la base aérienne de CAMBRAI-EPINOY le 20<sup>ème</sup> Technival. Au plus fort de la manifestation, le site a accueilli 30 350 personnes.

La mobilisation des services dans un temps très contraint (État, collectivités territoriales, associations de sécurité civile) a permis à cette manifestation de se tenir en veillant à la sécurité de tous.

Le bilan des forces de l'ordre est le suivant :

- ❑ 123 permis de conduire retirés (23 pour conduite sous l'emprise de l'alcool et 100 sous l'emprise de stupéfiants) ;
- ❑ 32 personnes interpellées (27 pour détention de drogue et 5 pour trafic). Au total, 29 g d'héroïne, 45 g de cocaïne, deux doses de kétamine, 3 kg de speed, près de 450 g de résine de cannabis et 150 g d'herbe ont été saisis.

On relève, en termes de bilan sanitaire, 424 victimes prises en charge dans les 5 postes de secours activés à cette occasion (30 victimes ont été évacuées en établissement hospitalier).

Le site a été nettoyé après le festival : 205 tonnes de déchets ont été retirés du site.

Enfin, 25 palettes d'eau non utilisé au cours du festival ont été remises à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et à la Croix-Rouge de LENS.

### *Zoom sur le suivi des Établissements Recevant du Public*

*La Sous-commission départementale ERP-IGH, qui assure le contrôle de 200 établissements classés en 1<sup>ère</sup> catégorie dans le département, a initié en 2013 une démarche de suivi des établissements ayant fait l'objet d'un avis défavorable.*

*Les maires ont ainsi bénéficié d'un accompagnement de nature à les aider dans leurs missions et leurs prises de décision. Des réunions de travail ont été organisées pour le suivi de certains établissements et des outils de suivi – notamment des échéanciers de travaux – ont été mis en place.*

*Par ailleurs, les membres de la commission de sécurité ont multiplié les visites de contrôle et les visites inopinées pour s'assurer que les exploitants respectent bien les règles de sécurité qui leur incombent.*

*Le bilan de la démarche engagée est très satisfaisant puisque 27 avis défavorables ont d'ores et déjà été levés sur les 35 avis comptabilisés au 1<sup>er</sup> janvier.*





# La sauvegarde de l'emploi et le développement économique



*L'État est resté très actif en 2013 pour promouvoir et mettre en œuvre toutes les actions en faveur de l'emploi et du développement économique, en lien avec l'ensemble des partenaires.*

## **L'EMPLOI RESTE UNE PRIORITÉ DANS LE PAS-DE-CALAIS**

Le contexte économique régional reste difficile. Il est notamment marqué par une hausse très sensible du nombre de demandeurs d'emploi. Sur un an, leur nombre a augmenté de + 3,1 %. Cette hausse reste toutefois inférieure à celle enregistrée au niveau national (+ 6 %).

Fin 2013, 369 864 personnes inscrites à Pole Emploi étaient tenues de faire des actes positifs de recherche d'emploi, dont 259 206 étaient sans activité (catégorie A) et 110 658 exerçaient une activité réduite, courte ou longue (catégories B et C).

Dans cet ensemble, la situation des jeunes connaît une amélioration : le nombre de demandeurs d'emplois de moins de 25 ans inscrits à Pole Emploi enregistre une diminution de 4,2 % alors qu'il est en hausse de 0,8 % au niveau national.

### **■ La mobilisation des acteurs de l'emploi**

#### Les Services Publics de l'Emploi Local (SPEL)

Animés par les sous-préfets, les SPEL se réunissent mensuellement. Ils visent à rassembler l'ensemble des partenaires sur les questions de l'emploi. Leur action se déploie autour de la lutte contre le chômage de longue durée, le développement de l'alternance.

#### Le Pole Service Public de l'emploi

Ce pôle a pour mission d'assurer la cohérence des actions menées au niveau local. Il s'appuie sur les animateurs territoriaux en place sur chaque bassin d'emploi.

Des actions de communication ont été mises en place :

- des « 4 pages » de communication relatifs aux différents dispositifs sont ainsi régulièrement créés ou actualisés avant d'être transmis aux partenaires ou remis lors des manifestations publiques telles que les Forums.
- des courriers de présentation du dispositif des emplois d'avenir ont été adressés aux communes et aux entreprises.
- des plaquettes de présentation des contrats de génération ont été envoyés aux entreprises.

### **■ Le retour à l'emploi des personnes en difficulté d'insertion**

#### Les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

107 structures ont été conventionnées et accompagnées en 2013 pour aider les personnes qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi et à se réinsérer sur le marché du travail. Le nombre de ces structures est en léger recul par rapport à 2012, à la suite de la cessation d'activité de

deux associations intermédiaires et d'un atelier chantier d'insertion.

Elles ont permis des résultats positifs :

- en moyenne, chaque mois, 4 240 salariés travaillent en insertion dans le Pas-de-Calais ;
- fin 2013, 3 195 personnes sont sorties des SIAE. Sur ce total, 1 579 ont bénéficié d'une sortie dynamique (soit 49 %), dont 457 vers un emploi durable (14 %).

Au total, en 2013, l'État a consacré une enveloppe de 5,3 M€ à l'insertion par l'activité économique, auxquels se sont ajoutés 0,5 M€ du Fonds Social Européen.

### Les contrats aidés

En 2013, 18 450 contrats aidés ont été signés avec des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Dans le secteur non-marchand, ce sont ainsi 15 443 Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) qui ont été signés en 2013 (soit 100 % de l'enveloppe départementale).

Ces contrats aidés ont bénéficié aux personnes les plus éloignées de l'emploi : 80 % des bénéficiaires sont des demandeurs d'emploi de longue durée ; 21 % des bénéficiaires sont des seniors ; 42 % sont bénéficiaires du RSA.

Si l'on constate une diminution de la part des jeunes en 2013 (16,9 % au lieu de 20 % en 2012) compte tenu de leur orientation prioritaire vers les emplois d'avenir, on note en parallèle un allongement de la durée moyenne des contrats à 12 mois qui permet de proposer des parcours adaptés aux besoins des bénéficiaires.

L'engagement financier de l'État s'est élevé en 2013 à 49 M€. Le Conseil Général a cofinancé 3 200 CAE en faveur de publics bénéficiaires du RSA dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens.

S'agissant du secteur marchand, 2 997 Contrats Initiative emploi ont été signés en 2013.

### L'aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE)

L'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi constitue pour les bénéficiaires du RSA un « coup de pouce » pour la reprise d'une activité en finançant des actions non prises en charge par le droit commun (frais d'équipement professionnel, permis de conduire...).

L'enveloppe départementale, qui s'est élevée en 2013 à 697 714 € (495 499 € d'enveloppe initiale + 202 215 € d'enveloppe complémentaire) a été répartie entre 13 délégataires (Conseil général du Pas-de-Calais, Pôle Emploi, CAF, MSA et les 8 PLIE + une structure associative du Ternois), qui participent à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

### **Le retour à l'emploi des jeunes**

Le soutien de l'Etat à l'emploi des jeunes se traduit en premier lieu par le financement global des Missions Locales à hauteur de près de 40 %. Dans ce cadre, l'Etat conclut avec chaque Mission Locale une Convention Pluriannuelle d'Objectifs pour 3 ans au vu d'un diagnostic partagé des besoins des territoires.

Ces conventions favorisent la mise en adéquation des moyens alloués par l'Etat dans le cadre du Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale ou encore et le Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes avec les outils d'insertion qu'elles peuvent mobiliser (comme le CUI, l'Alternance, le Parrainage vers et dans l'emploi).

Cette contractualisation donne lieu à un dialogue de gestion annuel entre les Missions Locales et les

services de la DIRECCTE. A noter que la Convention Pluriannuelle 2011-2013 a fait l'objet d'un avenant de prolongation au titre de l'année 2014.



### *Le contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS)*

Le CIVIS s'adresse à des jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Le contrat mentionne les actions nécessaires à la réalisation du projet d'insertion du jeune dans un emploi durable.

Le dispositif est géré par les missions locales qui redistribuent l'enveloppe CIVIS allouée par l'État sous forme d'une allocation versée aux jeunes ayant signé un contrat d'insertion dans la vie sociale et qui ne perçoivent aucune rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni aucune autre allocation. Cette enveloppe s'élevait à 1 926 826€ en 2013.

A noter que pour 2014, une déclinaison de la convention Interministérielle « Ville-Emploi » est prévue. Celle-ci définit des objectifs spécifiques pour l'ensemble des dispositifs Emploi afin de mobiliser l'offre d'accompagnement vers l'emploi des Missions Locales au profit des résidents des Zones Urbaines Sensibles.

Pour le Pas-de-Calais, 11,6 % des entrants dans le dispositif CIVIS en 2013 résidaient en ZUS.

### *Le Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes (FIPJ)*

Alloué sous forme d'aides directes aux jeunes bénéficiaires, ce fonds permet de financer des actions complémentaires à l'accompagnement personnalisé (aides au logement, à la mobilité, à la santé...) et de renforcer l'accompagnement des jeunes confrontés à des obstacles multiples (sociaux, familiaux, culturels).

Les publics visés par le fonds sont les jeunes de 16 à 25 ans ayant signé un CIVIS et prioritairement les jeunes mineurs ou jeunes en très grande exclusion ne bénéficiant ni du Fonds d'Aide aux Jeunes du Conseil Général ni de l'allocation CIVIS.

En 2013, l'enveloppe mobilisée s'est élevée à 129 016 €.

### *Les emplois d'avenir*

Le dispositif des emplois d'avenir, mis en place en novembre 2012, s'adresse aux jeunes peu ou pas qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Les services de l'État se sont fortement mobilisés afin d'assurer la promotion du dispositif, notamment en organisant des actions de communication sur les différents territoires (rencontres des élus, présentation au SIAE, aux entreprises, plan de prospection partagée entre les Missions Locales et Pole Emploi).

L'objectif fixé au Pas-de-Calais était de 2 902 emplois d'avenir au 31 décembre 2013. 2159 ont été signés pour une enveloppe globale de 53 M€. 160 l'ont été dans le secteur marchand. La part des jeunes issus des Zones Urbaines Sensibles parmi les bénéficiaires du dispositif est de 23,65 %.

### *Le parrainage vers et dans l'emploi*

Le parrainage consiste à faire accompagner individuellement des personnes en recherche d'emploi par des bénévoles disposant d'un réseau professionnel actif afin de tirer profit de leur expérience et de leur réseau professionnel. Il ne constitue pas une mesure isolée ; il est mobilisé en complément d'un dispositif d'accompagnement dont il vise à renforcer l'efficacité.

Les objectifs sont de :

- faciliter l'accès des jeunes à l'entreprise ;
- prévenir les discriminations en mobilisant le tissu économique et social ;
- assurer le suivi afin d'aider le filleul à s'insérer et à se maintenir dans le milieu du travail.

Le parrainage s'adresse aux jeunes et adultes rencontrant des difficultés dans l'accès ou le retour à l'emploi : jeunes de moins de 26 ans en difficulté d'insertion professionnelle, demandeurs d'emploi présentant un faible niveau de formation, travailleurs handicapés, adultes en insertion, seniors ne retrouvant pas d'emploi. La durée du parrainage est généralement de 9 mois.

## LE SOUTIEN DES ENTREPRISES

L'État mobilise un certain nombre de leviers pour favoriser la création d'entreprises et promouvoir leur développement et la création d'emploi. Il est également aux côtés des entreprises qui connaissent des mutations économiques ou des difficultés.

### *L'Etat accompagne la création et le développement d'entreprises*

#### Les Conventions Promotion de l'Emploi

L'Etat accompagne les porteurs de projet créateurs d'emploi au travers des Conventions de Promotion de l'Emploi. Le dispositif est ouvert aux personnes morales privées ou publiques (à l'exception toutefois des administrations de l'État) sous la forme d'un accompagnement aux actions innovantes

Les axes prioritaires des Conventions Promotion de l'Emploi sont :

- l'appui aux actions innovantes du SPEL ;
- l'aide à l'émergence et à la création d'emploi ;
- le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi.

En 2013, l'enveloppe départementale était de 236 500 €

16 conventions ou arrêtés de subvention ont ainsi été signés pour des actions sur des thématiques telles que la GPEC dans le secteur artisanal, la mise en place d'un observatoire pour l'emploi, une étude de faisabilité pour la mise en place d'un GEIQ Agricole.

3 GEIQ ont été subventionnés par une CPE afin de permettre l'accompagnement de 117 jeunes de 16 à 25 ans ou de demandeurs d'emploi de 45 ans et plus en contrat de professionnalisation

#### Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

Il s'agit d'un dispositif d'appui et de conseil aux structures qui développent des activités d'utilité sociale créatrices d'emploi

161 structures associatives ont bénéficié en 2013 d'un diagnostic de leur situation par le gestionnaire du Dispositif Local d'Accompagnement, Pas-de-Calais Actif, Groupement d'Intérêt Public créé en 1995 à l'initiative du Conseil Général. 114 structures ont bénéficié d'une ingénierie (intervention d'un consultant), individuelle ou collective en vue de leur professionnalisation ou de la consolidation du leur projet associatif.

Les associations du secteur des services à la personne ont très fortement sollicité le dispositif (22 %), suivies des associations du secteur de l'insertion et de l'emploi (12,5 %) et de celles du secteur du handicap (11,5 %). L'activité des DLA en 2013 a concerné au total 3 868 emplois équivalents temps plein dans les organismes bénéficiaires, dont 25 % d'emplois aidés.

Pour la mise en œuvre du DLA dans le département, Pas-de-Calais Actif a reçu une dotation de 210 000 € en 2013.

Le DLA a été mobilisé pour le financement de 5 ingénieries collectives sur le secteur des services à la personne. 4 de ces ingénieries ont contribué à l'accompagnement des mécanismes de restructuration du secteur associatif (accompagnement à la fusion de plusieurs structures, accompagnement à la mutualisation des moyens).

## ■ *L'Etat soutien la trésorerie des entreprises*

Face à la crise économique, les services de l'État se sont mobilisés pour améliorer la trésorerie des entreprises (TPE, PME).

### *Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)*

En vigueur depuis janvier 2013, le CICE équivaut à une baisse de cotisations sociales, sous la forme d'une réduction de l'impôt à acquitter en 2014 au titre de l'exercice 2013.

Son taux était de 4 % des rémunérations brutes versées au titre de 2013 (année de lancement du CICE). Il est passé à 6 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Il concerne les entreprises employant des salariés, soumises à un régime réel d'imposition (ce qui exclut les micro-entreprises et les auto-entrepreneurs), quels que soient leur forme et le régime d'imposition de leur résultat (impôt sur le revenu ou impôt sur les sociétés).

L'assiette de ce crédit d'impôt est constituée par les rémunérations brutes soumises aux cotisations sociales (masse salariale), versées par les entreprises dans la limite de 2,5 fois le SMIC.

Il a bénéficié en 2013 à 195 entreprises du Pas-de-Calais pour un montant total de 18 M€ (10<sup>e</sup> département de France). Le préfinancement est d'ailleurs reconduit en 2014 avec l'appui de la Banque Publique d'Investissement.

### *L'accompagnement des difficultés financières des entreprises*

La Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF) examine les demandes de délai des échéances fiscales ou sociales. 261 dossiers ont été instruits par la CCSF en 2013 (217 en 2012), ce qui correspond au niveau atteint en 2009 au plus fort de la crise. 60 % des dossiers concernaient des TPE majoritairement pour les secteurs de l'industrie, du BTP et du commerce. Si 123 plans d'étalement des dettes fiscales et sociales ont été accordés en 2013 (69 en 2012), la CCSF a également dû constater que sa saisine intervenait trop tardivement. Malgré ce constat, c'est près de 3 500 emplois (2 584 emplois en 2012) qui ont été sauvés grâce aux plans octroyés par la CCSF sur l'année 2013. Ils représentent près de 15 M€ au titre des plans de règlements et l'encours total des dettes publiques suivies par la CCSF était, fin 2013, de 20 M€ (12,3 M€ en 2012).

Il convient par ailleurs de souligner le rôle du Commissaire au Redressement Productif dont l'activité a été particulièrement soutenue en 2013. Il intervient au profit des grosses PME (- de 400 salariés) connaissant des difficultés et est amené à prendre toutes les initiatives nécessaires pour pérenniser leur activité et préserver les emplois.

## ■ *La prévention et l'accompagnement du licenciement économique*

### *L'activité partielle*

La réforme de l'activité partielle, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2013 a apporté un certain nombre d'évolutions en unifiant les dispositifs d'allocation existants et en améliorant l'indemnisation des employeurs et des salariés.

En contrepartie, l'entreprise qui a déjà bénéficié de l'activité partielle au cours des 36 derniers mois

s'engage avec l'État :

- au maintien dans l'emploi pendant une durée pouvant aller jusqu'au double de la période d'autorisation ;
- à la mise en place d'actions spécifiques (formation, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, rétablissement de la situation économique de l'entreprise).

Pour l'année 2013, 537 entreprises ont sollicité une autorisation de recours à l'activité partielle. Ces demandes concernaient 19 837 salariés, pour un total de 3 979 512 heures autorisées.

### Les plans de sauvegarde de l'emploi

La loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 a réformé en profondeur la procédure de licenciement collectif applicable aux entreprises tenues d'établir un Plan de Sauvegarde de l'Emploi : il s'agit des entreprises comptant au moins 50 salariés et qui projettent au moins 10 licenciements sur une période de 30 jours.

Elles sont désormais tenues, soit de négocier un accord collectif majoritaire, soumis au contrôle de la DIRECCTE, soit d'élaborer unilatéralement un document, alors soumis à la DIRECCTE en vue de son homologation.

En 2013, ce ne sont pas moins de 15 Plans de Sauvegarde de l'Emploi qui ont été notifiés pour un total de 915 salariés. Cinq ont pu faire l'objet d'une homologation (Marcel Baey, CME, Continentale Nutrition, Calaire Chimie et LK Industrie), la procédure ayant été engagée après le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Seule une décision d'homologation a fait l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif.

### L'allocation temporaire dégressive

Ce dispositif permet d'aider financièrement les salariés licenciés pour motif économique qui acceptent des emplois de reclassement comportant une rémunération mensuelle inférieure à celle qu'ils percevaient au titre de leur emploi antérieur.

Les entreprises ayant fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire sont exonérées de leur participation financière. C'est alors l'État qui finance intégralement l'allocation. Cette participation est plafonnée à 300 € par mois et par personne.

Six conventions ont été signées en 2013 pour la Pas-de-Calais concernant un potentiel de 608 salariés. L'enveloppe de crédits de paiement mobilisée en 2013 s'est élevée à 207 224 €.

### L'appui aux mutations économiques

Le dispositif permet de mettre en œuvre des mesures de formation professionnelle afin de faciliter la continuité de l'activité des salariés dans le cadre des mutations économiques internes à l'entreprise.

En 2013, 3 conventions ont été signées avec des entreprises de moins de 250 salariés, correspondant à la cible du dispositif. Elles concernent 151 salariés et 5 800 heures de formation.

## LES INVESTISSEMENTS AU PROFIT DES TERRITOIRES

L'État accompagne le développement des territoires au travers d'un soutien actif aux implantations industrielles, à l'activité agricole et aux aménagements structurants.

### **Le soutien à l'aménagement des territoires**

L'Etat apporte tout d'abord un soutien financier aux territoires au moyen des crédits du Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoires (FNADT). Pour l'année 2013, même si l'enveloppe nationale est en baisse de 7 %, la dotation en autorisations d'engagement attribuée au



Pas-de-Calais s'est élevée 7,8 M€ dont 600 000 € fléchés pour l'opération CALAIS Nord. Il convient d'ajouter à ces montants l'enveloppe de 400 000 € transférée du CRSD d'Arras au profit de l'opération CALAIS-Nord dont le financement atteint ainsi 1 M€.

Ces crédits ont permis d'engager 18 opérations en 2013 parmi lesquelles on peut citer le pôle d'échanges multimodal de SAINT-OMER. L'opération, d'un montant global de 3 M€, a bénéficié d'un concours du FNADT à hauteur de 300 000 € et du FEDER pour 1,3 M€.

On peut également mentionner l'opération de requalification des berges de la Liane dans le Boulonnais qui a bénéficié d'un concours du FNADT de 500 000 € ou encore la création de la matériauthèque de TINCQUES subventionnée à hauteur de 85 000 € pour un coût global du projet de 106 000 €.

## ▣ *Le soutien de l'État au développement économique des territoires*

### *L'accompagnement des projets industriels*

L'Etat mobilise les crédits de la Prime d'Aménagement du Territoire (PAT) afin d'accompagner, sous forme d'aide à l'investissement, les créations, extensions ou reprises d'entreprises industrielles dans les zones d'aides à finalité régionale et à soutenir leurs programmes de recherche, de développement et d'innovation.

Au niveau national, 2013 a été une année record pour la PAT avec 95 projets examinés (76 en 2012) et 79 primés pour un total de 36 M€, contribuant à la création de 5 612 emplois et au maintien de 1 684. Pour le seul département du Pas-de-Calais, 2 M€ (1,32 M€ en 2012 pour 3 entreprises) ont été attribués au titre de la PAT au bénéfice de 4 entreprises. Ces soutiens ont permis la création de 173 emplois, le maintien de 359 emplois et des investissements à hauteur de 54,6 M€.

### *La revitalisation des territoires*

Le Fonds National de revitalisation des territoires (FNRT), qui avait permis d'aider 18 entreprises en 2012 avec presque 5 M€ de Prêt de Revitalisation des Territoires, a été conforté en 2013 par le ré-abondement renouvelé à hauteur de 1 million d'euros pour redynamiser le site de Doux et son territoire (ex-abattoir de Graincourt-les-Havrincourt).

Une partie de cette somme a été utilisée en 2013 pour soutenir le développement de l'entreprise Confort Mousse à BAPAUME avec un PRT de 0,2 M€, ainsi qu'un projet dans le Nord. Le reliquat de l'enveloppe servira à soutenir des projets d'implantation en cours de finalisation en 2014.

### *Le soutien au commerce et à l'artisanat*

Le Fonds d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce (FISAC) a permis de soutenir 71 dossiers dans le Pas-de-Calais pour un montant global de subventions de 1,245 M€ (sur un montant total d'investissements de 9,7 M€). Pour mémoire, en 2012, 71 dossiers ont été accompagnés pour 925 548 € sur un total de 5,9 M€ d'investissements.

## ▣ *Le soutien de l'Etat à l'activité agricole*

### *Les chiffres clés de 2013*

- ▣ 160 M€ d'aides de l'Union Européenne versées à 5 949 bénéficiaires au titre du premier volet de la PAC. L'avance versée en octobre 2013 a concerné 99,8 % des bénéficiaires pour un montant de 80 M€.
- ▣ 203 projets de modernisation de bâtiments d'élevage soutenus pour un montant global de subventions de 2,65 M€ (tous financeurs confondus). La baisse du nombre de projets soutenus (288 projets en 2012) provient d'une diminution des dépôts de dossiers par les exploitants, sans doute dans l'attente de la mise en place de la nouvelle programmation de la PAC 2014-2020.

- ❑ 59 installations de jeunes agriculteurs accompagnées par l'État et l'Union Européenne (contre 70 en 2012) pour un montant d'aides en capital de 0,72 M€ (Dotation Jeune Agriculteur) et un montant d'aides de 0,34 M€ sous forme de bonification d'intérêts d'emprunt.
- ❑ 893 000 € d'indemnités versées aux agriculteurs victimes d'aléas climatiques.
- ❑ 34 projets nouveaux aidés par l'Europe pour un montant de FEADER de 0,4 M€, en contrepartie d'un soutien des collectivités.

### *La solidarité de l'État au profit des exploitations victimes d'aléas climatiques*

Durant l'automne 2012-2013 une large bande côtière du département a subi des précipitations importantes (le double de la normale) qui ont provoqué l'inondation des cultures et une forte dégradation de la structure du sol.

Cette situation a conduit l'État à engager en 2012 :

- ❑ une procédure d'allègement des charges pour les exploitants sinistrés : 106 agriculteurs ont ainsi pu bénéficier en 2013 de la prise en charge des intérêts d'emprunt pour un montant total de 408 000 €
- ❑ quatre procédures de calamités agricoles pour indemniser partiellement les pertes constatées sur les cultures non assurables (gel sur cresson et sur pommes-poires, pluviométrie excessive sur choux-fleurs, inondation des cultures maraîchères) : 31 agriculteurs ont été indemnisés en 2013 pour un montant de 485 000€
- ❑ une procédure de prise en charge des pertes dans le cadre des calamités agricoles afin de remettre en état les sols détériorés dans 103 communes pour un montant de 800 000€.

Le printemps 2013 très froid a aussi eu pour conséquence une absence de pollinisation des arbres fruitiers dans le secteur le plus au sud du département. Une enveloppe de 56 000 € a permis d'aider les producteurs de pommes et de poires sinistrés.



# La cohésion sociale, une priorité renouvelée





*Les différents indicateurs, qu'ils concernent l'emploi, le logement, la santé ou la solidarité témoignent de la situation de précarité d'une part croissante des habitants du Pas-de-Calais. Les services de l'Etat, aux côtés de leurs partenaires institutionnels, se mobilisent au profit des publics les plus en difficulté.*

## LE LOGEMENT

### ■ **L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine a investi 19,8 M€**

Le Programme National de Rénovation Urbaine, défini par la loi d'orientation et de programmation pour la ville du 1<sup>er</sup> août 2003, a pour objectif de restructurer, dans un objectif de mixité sociale et de développement durable, les quartiers en difficulté.

L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) intervient ainsi sur les logements, les voiries et espaces publics, les établissements scolaires, les commerces, les crèches et les centres multi-activités. L'agence multiplie conjointement des actions en faveur de l'insertion par l'emploi.

Les projets de rénovation urbaine élaborés par les maires (ou les présidents d'EPCI), avec l'appui du préfet, délégué territorial de l'ANRU font l'objet de conventions pluriannuelles : 13 conventions ont été signées dans le Pas-de-Calais.

L'ensemble des projets de rénovation urbaine du département (les 13 conventions, les 4 opérations isolées et le Programme de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés de Calais) représente un montant total de 1.636 milliards d'euros d'investissement dont 317 millions d'euros de subvention de l'ANRU.

En 2013, l'État a poursuivi son travail d'accompagnement des 17 porteurs de projets et des maîtres d'ouvrage pour contribuer à la mise en œuvre des projets de rénovation urbaine. En outre, des avenants portant sur 5 conventions (SAINT-NICOLAS-lez-ARRAS, LENS, BETHUNE, COURRIERES et BOULOGNE-sur-MER) ont été élaborés avec les porteurs des projets et le concours des partenaires locaux..

### ■ **La rénovation du parc de logements**

#### Le parc social

Les financements accordés par l'État en 2013 pour la production et la rénovation de logements ont enregistré une progression importante. L'État a ainsi co-financé une offre nouvelle de 2 082 logements sociaux (contre environ 1750 en 2012) et la rénovation de 2 424 logements en situation d'indignité ou de précarité énergétique.

L'expérimentation de la rénovation thermique de 216 logements sociaux, via des crédits européens, a été en outre poursuivie.

Les services de l'État et l'Association Régionale de l'Habitat ont par ailleurs développé de nouveaux outils pour mieux gérer la demande en logement social. Une analyse régionale des conventions d'utilité sociale des bailleurs HLM a été menée, ainsi qu'une participation aux « porter à connaissance » pour l'élaboration de Programmes Locaux de l'Habitat (Communauté d'agglomération de LENS-LIEVIN et d'HENIN-CARVIN, Communauté Urbaine d'ARRAS).

Dans le cadre de la mobilisation du foncier public, 7 fonciers de l'Etat ou de ses établissements publics ont pu être mobilisés en 2013 permettant ainsi la mise en chantier de 113 logements.

### *Le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat*

Présenté en mars 2013, le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) répond à l'engagement du président de la République de rénover 500 logements par an d'ici à 2017 afin de faire diminuer de 38 % la consommation d'énergie dans le secteur du bâtiment à horizon 2020.



L'enjeu de la rénovation énergétique est triple :

- écologique : réduire les consommations pour lutter contre les changements climatiques ;
- social : lutter contre la précarité énergétique et réduire les charges pesant sur les ménages ;
- économique : permettre de soutenir le développement de la filière de rénovation énergétique et plus globalement l'activité dans le bâtiment, secteur d'emploi non délocalisable.

Le 19 septembre 2013, le Premier Ministre, accompagné par la Ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement et le Ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie a annoncé que le Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) était désormais opérationnel, en se rendant sur le site du Point Rénovation Info Service de la DDTM du Pas-de-Calais.

Le PREH a pour objectif de faire diminuer de 38 % la consommation d'énergie dans le secteur du bâtiment à horizon 2020. Son lancement a permis d'intensifier le Programme Habiter Mieux. A titre d'illustration, 628 propriétaires ont pu bénéficier d'une subvention de l'ANAH en 2013 alors que seuls 347 logements avaient dans ce cadre fait l'objet d'une rénovation énergétique entre 2011 et 2012.

### *La rénovation des cités minières*

L'Etat, aux côtés de la Région et des deux Départements du Nord et du Pas-de-Calais, apporte un soutien financier actif à la rénovation des cités minières, au moyen des crédits du GIRZOM (Groupement Interministériel pour la Restructuration des Zones Minières).

Ces crédits participent à la réhabilitation de l'ancien parc de logements miniers, à la réalisation de l'assainissement dont les cités étaient dépourvues, à la rénovation des voiries et à l'amélioration de l'environnement.



Engagée en 1972, la politique GIRZOM consacrée à la restructuration du tissu urbain du bassin minier a été inscrite dans les Contrats de Plan successifs depuis 1994. Le dispositif a été reconduit dans le Contrat de Projets État-Région 2007-2013 : les financements GIRZOM s'élèvent à 58 M€ pour l'ensemble de la période, auxquels s'ajoutent les participations du Conseil Régional (14 M€) et des deux Conseils Généraux du Nord (4,7 M€) et du Pas-de-Calais (9,3 M€).

	CPER 1994-1999	CPER 2000-2006		CPER 2007-2013	
		Prévu	Affecté	Prévu	Affecté
État	101,38 M€	160,1 M€ *	119 M€	58 M€	49 M€ *
Région	3,81 M€	13,7 M€	13,1 M€	14 M€	12,6 M€
CG 59	1,3 M€	4,5 M€	0,82 M€	4,7 M€	4,7 M€
CG 62	4,1 M€	9,1 M€	7,85 M€	9,3 M€	7,4 M€
Totaux	110,59 M€	187,4 M€	140,7 M€	86 M€	73,7 M€
		* Pas-de-Calais : 107 M€		* Pas-de-Calais : 36 M€	

Sur la base d'un coût plafond de 1 300 € TTC par mètre linéaire rénové, l'ensemble de ces crédits doit permettre de terminer les opérations de rénovation des cités minières.

Deux dossiers du Pas-de-Calais ont été inscrits à la programmation 2013 pour un montant de 1,6 M€. L'un de ces deux dossiers concerne la Cité des électriciens à BRUAY-LA-BUISSIÈRE.

### *Focus sur la Cité des Électriciens à BRUAY-LA-BUISSIÈRE*

*Construite de 1856 à 1861, la cité de corons des Électriciens est la plus ancienne cité minière subsistant dans la partie Ouest du Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais.*

*Sous la Troisième République, les noms des rues sont souvent dédiés aux savants et aux écrivains : la Cité des Électriciens s'inscrit dans ce mouvement puisque, pour l'appellation de ses rues, la Compagnie des Mines a choisi les noms des grands savants ayant joué un rôle dans la découverte et le développement de l'électricité (Ampère, Marconi, Volta...).*

*Sa configuration a peu changé depuis sa construction : la cité comprend 7 barreaux parallèles à la rue et un barreau perpendiculaire. La conservation des carins (dépendances), des voyettes (ruelles) a permis à la cité de garder une très grande intégrité. Elle constitue à ce titre un exemple exceptionnel de l'ambiance des premières cités minières.*

*Reconnue d'intérêt communautaire depuis 2005, elle a été successivement inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques en 2009 puis sur la liste des biens labellisés « UNESCO » dans le cadre de l'inscription du Bassin Minier au titre de « Paysage Culturel Évolutif Vivant ». En 2013, la cité est devenue le 5<sup>ème</sup> grand site de la mémoire minière au côté des sites majeurs que sont le 11/19 à LOOS-en-GOHELLE, le 9/9 bis à OIGNIES, le musée de la mine de LEWARDE et le site de WALLERS-ARENBERG.*

*L'objectif du projet de réhabilitation de la Cité des Électriciens est de conjuguer programme de logements, hébergement touristique, résidences d'artistes et lieu d'interprétation. La cité réhabilitée devra permettre aux visiteurs de découvrir, comprendre, interpréter l'habitat minier, ce que le centre d'interprétation proposera, dans un nouveau bâtiment, ouvert sur le paysage, avec l'aide de supports interactifs. Les résidences d'artistes, quant à elles, permettront de porter un autre regard sur ces thématiques.*

### *La recherche d'une nouvelle synergie entre logement et hébergement*

Les services de l'État (Préfecture, DDTM, DDCS), en lien avec les services du Conseil Général et de la CAF se sont engagés en 2013 dans la fusion du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées et du Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion.

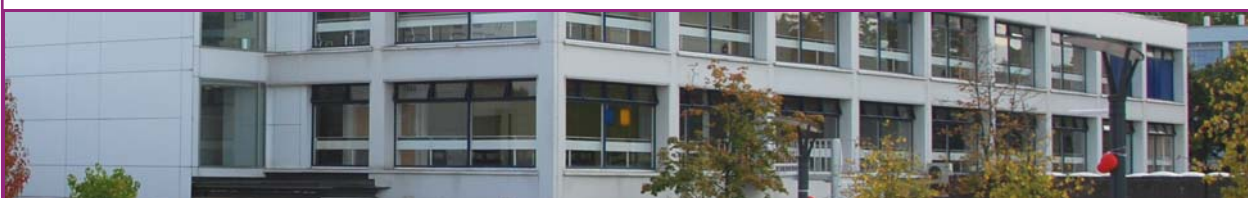
Le nouveau plan vise à mettre en synergie les différents plans et politiques publiques, tout en proposant des réponses innovantes en matière d'accompagnement des familles vers l'autonomie dans le logement et en matière de transition énergétique, ce qui permettra d'actionner les leviers de l'investissement, de l'insertion et de l'emploi durable pour inscrire le parc de logements du Pas-de-Calais dans une démarche de qualité.

Par ailleurs, l'année 2013 a permis d'engager le déploiement du logiciel SYPLO qui permet, au travers d'une application informatique commune aux bailleurs et aux services de l'Etat, d'assurer une gestion fine et réactive du contingent préfectoral.

### *L'accès au logement*

L'accès au logement au profit des publics les plus en difficultés (ménages reconnus prioritaires au titre du DALO, ménages dépourvus de logement ou hébergés chez un tiers, personnes victimes de violences, ménages vivant dans un logement non-décent ou insalubre, ménages menacés d'expulsion, ménages en situation d'handicap avec logement inadapté ou de surpeuplement accentué) reste une des priorités essentielles des services de l'Etat.

Le logement reste une priorité pour les personnes bénéficiaires du dispositif Accueil, Hébergement et Insertion (AHI) pour lesquelles le logement constitue également un facteur d'insertion et d'autonomie.



### *Le relogement des personnes issues du dispositif AHI*

Un suivi régulier des personnes sortant du dispositif AHI est réalisé sur la base des éléments recueillis auprès des CHRS et des organismes agréés au titre de l'ALT. Sur les 964 personnes en capacité d'accéder à un logement en 2013, 708 ont pu accéder à un logement autonome ou un logement adapté, prioritairement dans le parc public.

Dans le cadre de l'intermédiation locative, 61 logements ont été identifiés par l'Immobilière Sociale 62 au 31 décembre 2013 à partir des demandes faites par les établissements et organismes relevant du dispositif AHI.

Enfin, le développement des pensions de famille reste une priorité de l'État pour des personnes qui, en raison de leur désocialisation ou de problèmes psychiques, requièrent un accueil spécifique dans des lieux conviviaux de semi autonomie.

En 2013, 17 nouvelles places ont été ouvertes ce qui porte leur nombre à 246 (soit 81 % de l'objectif fixé fin 2012). Ce dispositif est implanté sur l'ensemble du département, à l'exception de l'arrondissement de MONTREUIL-sur-MER qui ne compte aucun équipement à ce jour.

### *Les expulsions locatives*

S'agissant des indicateurs les plus marquants de l'année 2013, on peut noter la diminution de 16 % du nombre de décisions accordant le concours de la force publique (après déjà une diminution de 19 % en 2012).

Par ailleurs, et pour la cinquième année consécutive, les dépenses liées à la mise en cause de la responsabilité de l'État du fait du refus de concours de la force publique ont fortement baissé.



	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Dossiers en stock	712	664
Assignations	3022	2953
Commandements de quitter les lieux	1313	1590
Réquisitions de concours de la force publique (CFP)	738	909
Décisions accordant le concours de la force publique	420	352
Dossiers réglés à l'amiable	369	360
Indemnisation des bailleurs pour refus de CFP	744 000 €	483 204 €

### *Le Droit au Logement Opposable (DALO)*

L'activité de la Commission de Médiation, avec 506 dossiers en 2013 contre 501 en 2012, est restée quasi constante.

Toutefois, le taux de reconnaissance du caractère prioritaire et urgent a légèrement diminué pour passer de 33,1 % à 28,1 % en 2013. Ce sont ainsi 128 dossiers dont 127 au titre du logement et 1 pour l'hébergement qui ont été reconnus prioritaires par la Commission. Sur les 127 relogements, 84 ont été acceptés dont 74 relogements publics et 10 relogements privés.

Une analyse plus fine de l'activité permet de dégager quelques grandes tendances :

- avec quelques 40 dossiers par mois, le Pas-de-Calais est dans la moyenne nationale ;
- le taux de rejet (48 %) est plus faible que la moyenne nationale (55,2 %) ;
- le délai d'instruction des demandes est en moyenne de 2 mois ;
- 60 % des personnes sollicitant le DALO sont des personnes seules avec ou sans enfant contre 66 % en moyenne nationale. 90 % de ces demandes émanent de personnes en âge de travailler (moyenne nationale : 96 %) ;
- 82% des dossiers concernent des familles dont les ressources sont inférieures à 1,5 SMIC alors que ce pourcentage n'est que de 60 % au niveau national.

## *L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES PERSONNES VULNÉRABLES* \_\_\_\_\_

### *L'hébergement des personnes en difficulté*

L'objectif de l'État est d'offrir plusieurs solutions d'hébergement, de permettre un accès au logement pour les sans abri et d'accompagner les personnes à la rue dans leur réinsertion sociale.

Ainsi, 3 712 ménages ont accédé à un hébergement entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2013, ce qui représente un total de 5 115 personnes mises à l'abri. Parmi ces ménages, 2 251 ménages ont sollicité l'hébergement pour la première fois, soit 3 182 personnes.

### *Le développement des services intégrés d'accueil et d'orientation*

Les coordonnateurs des SIAO ont poursuivi les travaux d'organisation et de développement de nouvelles procédures avec les partenaires de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion, conformément au protocole local validé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

L'outil d'observation sociale a été développé et les modalités d'utilisation et de saisie régulièrement travaillées en concertation avec la DDCS afin d'harmoniser les pratiques et disposer des éléments les plus pertinents et les plus fiables possibles.

Un rapport d'activité type extrait du logiciel OSIRIS a été élaboré avec les gestionnaires de SIAO, il leur permettra de rendre compte de l'activité du service. Parallèlement, l'extension de l'application OSIRIS aux gestionnaires de places d'hébergement a été actée et les gestionnaires formés.

## Une campagne hivernale marquée par la saturation des dispositifs

La campagne hivernale 2012/2013 a été marquée par la rigueur de l'hiver qui a entraîné 40 jours d'activation du niveau « grand froid » et 13 jours du niveau « froid extrême ». Les SIAO ont ainsi enregistré 6 752 demandes (soit +25 % par rapport à l'hiver précédent) et les SIAO 9 208 demandes (+75 %). Sur CALAIS, la salle ouverte aux migrants a totalisé 151 journées pour 5 900 entrées.



Dans le cadre de la mise en œuvre en 2013 du Plan Territorial de Sortie de L'Hiver, 154 places d'hébergement d'urgence ont été pérennisées portant ainsi le dispositif à 245 places (la capacité du dispositif a ainsi été multipliée par plus de 2,5 par rapport à 2012). Toutefois, une saturation a été vite constatée et des moyens supplémentaires ont dû être déployés pour assurer la mise à l'abri de l'ensemble des demandeurs (mobilisation de 135 places en niveau « temps froid » et réservation de 143 places supplémentaires dans des salles et des centres hospitaliers afin de répondre à la demande durant les périodes de grand froid).

Les personnes mises à l'abri n'ont pas été remises à la rue, une solution leur a été trouvée : 78 personnes ont ainsi pu accéder directement à un logement.

## L'hébergement des demandeurs d'asile

La capacité d'accueil des demandeurs d'asile a été sensiblement augmentée en 2013 avec la création de 40 places supplémentaires d'hébergement d'urgence et la validation de deux projets de CADA : la création d'un CADA de 80 places dans l'arrondissement de LENS (à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013) et l'extension de 18 places du CADA de BERCK-sur-MER (à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014).

La capacité d'accueil du département a ainsi été portée au 31 décembre 2013 à :

- 202 places dans les centres d'accueil pour les demandeurs d'asile (CADA) ;
- 134 places pour l'hébergement d'urgence.

Les trois CADA du Pas-de-Calais ont ainsi permis l'hébergement de 117 ménages (soit 244 personnes), dont 50 familles entrées en 2012 (115 personnes). Les hébergements d'urgence ont accueilli quant à eux 150 familles (268 personnes) au cours de l'année 2013.

## **□ Les actions en faveur des quartiers**

L'ACSé a consacré 6,9 M€ aux actions en faveur de la politique de la ville. 650 actions ont fait l'objet de financement au bénéfice de 237 porteurs de projet. D'une manière globale, la modulation des taux de financement, dans un contexte budgétaire contraint, a été effectué en prenant en compte deux aspects : les thématiques prioritaires arrêtées dans le programme d'intervention 2013 et le degré de priorité des quartiers.

## Le respect des thématiques prioritaires de l'ACSé

Une part de 62,29% des crédits ont été attribués aux thématiques prioritaires que sont :

les actions éducatives	35,70%
les actions en faveur de l'emploi et du développement économique	21,89 %
la santé	4,7 %

En matière de réussite éducative, 27 Projets de Réussite Educative (PRE) existent actuellement dans le département et bénéficient à 2 500 enfants dont plus de 2 000 (2019) font l'objet d'un parcours individualisé, soit un taux de 80 %, largement supérieur à la moyenne nationale. Malgré des difficultés budgétaires et sociales, les collectivités locales disposant d'un PRE ont le souci de pérenniser la démarche entreprise dans l'accompagnement des enfants et adolescents et de leurs familles les plus en difficultés.

Dans le domaine de la santé, deux ateliers santé-ville existent à ARRAS et BOULOGNE-sur-MER. Sur ce modèle, d'autres territoires pourraient investir cette démarche, comme l'attestent les réflexions engagées sur les territoires de LENS, d'HENIN-CARVIN et d'Artois Com. L'État encourage en effet les travaux de mise en perspective de cet outil au service des territoires et des publics, en les positionnant soit dans le volet Santé des CUCS, soit auprès des PRE, en lien avec l'Agence Régionale de Santé et les projets locaux de santé existants.

### *La consolidation des dispositifs*

Comme déjà indiqué, les CUCS, prorogés jusqu'en 2014, font l'objet d'une démarche d'évaluation et d'avenant engagée en 2013 afin d'adapter les actuels contrats à l'aune des enseignements tirés de la période 2007-2011. Cette démarche est finalisée pour les territoires d'ARRAS et de SAINT-OMER et est en passe de l'être sur le territoire d'Artois Com. Elle est encore en cours sur ETAPLES, le Boulonnais, le Calaisais et HENIN-CARVIN. L'objectif est à confirmer s'agissant de LENS-LIEVIN.

Plus largement, dans la perspective de l'après 2014, plusieurs collectivités porteuses de CUCS travaillent à l'élaboration de projets territoriaux de cohésion sociale, visant à définir les priorités et les moyens mobilisables, moyens spécifiques ou de droit commun, qu'ils proviennent de l'Etat, des collectivités territoriales ou du secteur associatif.

Cette démarche ne se limite pas à la géographie prioritaire de la politique de la ville mais s'étend sur l'ensemble des territoires.

Ce travail, initié au second semestre 2013 sur le territoire de la Communauté Urbaine d'ARRAS, site d'expérimentation, se poursuivra en 2014 à l'échelle du département. L'objectif principal est d'optimiser les réflexions liées à la réforme de la politique de la ville qui s'imposera dès janvier 2015.

## *Les actions en faveur de la jeunesse*

### *Le soutien à l'engagement et à l'initiative des jeunes*

L'objectif de l'Etat est de favoriser l'autonomie et la prise de responsabilité citoyenne des jeunes en soutenant leur engagement au travers du Service Civique ainsi que leurs projets individuels ou collectifs via les bourses du dispositif CLAP (Comités Locaux d'Aide aux Projets).

#### *Le service civique*

Instauré par la loi du 10 mars 2010, le service civique concerne les jeunes de 15 à 25 ans. Il a pour objet de renforcer la cohésion et la mixité sociale par des actions de caractères très divers : éducatif, environnemental, humanitaire, sportif...

Dans le Pas-de-Calais, 1 327 jeunes se sont engagés dans le service civique, dont 402 ont été recrutés en 2013.

Le service civique peut constituer un tremplin privilégié vers l'emploi : près d'un tiers des jeunes, à l'issue de leur volontariat, s'engagent ainsi dans un parcours d'insertion ou obtiennent un emploi y compris en CDI. Ce succès résulte de l'implication de l'État dans la formation civique et citoyenne, de la mobilisation des acteurs, au nombre desquels on compte les missions locales, Unicités, AGIRabcd, qui proposent des modules d'accompagnement des volontaires dans leur projet.

#### *Les Comités Locaux d'Aide aux Projets (CLAP)*

Le CLAP est un dispositif d'accompagnement et d'aide au financement de projets initiés par des jeunes de 16 à 30 ans.

L'enveloppe 2013, d'un montant de 54 500 €, a permis de soutenir 122 projets, pour l'essentiel à caractère économique. Cette tendance a conduit l'État à proposer aux structures un cahier des charges permettant également de promouvoir les projets culturels et solidaires. Un accent particulier a par ailleurs été mis sur la nécessité de recentrer le dispositif autour du thème de la citoyenneté et axant l'aide vers les jeunes des quartiers prioritaires.

Par ailleurs, une réflexion sur une éventuelle diversification des sources de financement a été engagée avec le Conseil Régional pour assurer la pérennisation de ce dispositif.

### *La protection de l'enfance*

L'État est garant de la protection des mineurs accueillis dans les accueils collectifs à caractère éducatif. Cette mission est conduite par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale qui veille au respect des dispositions légales et réglementaires et s'assure de la sécurité physique et morale des mineurs accueillis et de la qualité éducative des accueils à travers les projets mis en œuvre, tant du point de vue des activités que de la gestion de la vie quotidienne.

Par ailleurs, l'école est particulièrement attentive à la protection de l'enfance. Les personnels de l'Éducation Nationale sont ainsi formés dès leur prise de fonction et des actions de formation continue sont mises en place dans les circonscriptions du 1<sup>er</sup> degré.

Le recensement effectué auprès de l'ensemble des établissements du 1er et 2nd degré fait état pour l'année 2012/2013 de 344 informations préoccupantes et 417 signalements.

Les conseillers techniques, médecins, infirmières, assistantes sociales assurent hebdomadairement des permanences au centre de ressources des violences sexuelles : ligne téléphonique dédiée aux professionnels de l'Éducation Nationale (enseignants et chefs d'établissement notamment) pour les accompagner dans le traitement et le suivi des situations qu'ils ont à connaître.

### *La lutte contre le harcèlement scolaire*

Une vigilance particulière est apportée par la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Pas-de-Calais aux situations de harcèlement vécues par les élèves. Un second référent départemental a été désigné afin de renforcer l'équipe de pilotage.

Une nouvelle campagne de sensibilisation a été lancée le 26 novembre 2013 par le Ministère. Elle associe des vidéos, des dessins animés à des outils de formation destinés aux enseignants.

Depuis septembre 2013, les signalements via les numéros national et académique, les courriers des parents, les remontées des chefs d'établissement et les informations provenant de la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Pas-de-Calais atteignent le nombre de 231 dans le second degré et de 49 dans le premier degré.

Cela représente une augmentation par rapport à l'an dernier de 34,7 % dans le premier degré et de 59,3 % dans le second degré. Ces signalements font systématiquement l'objet d'un traitement au sein de l'établissement et d'un suivi par la cellule de pilotage de la DSDEN.



### *La prévention de la violence chez le jeune enfant*

Des équipes ressources de bassin composées de 35 professionnels de l'Éducation Nationale du Pas-de-Calais (IEN, médecins, conseillers pédagogiques, psychologues, enseignants) ont été constituées qui bénéficient d'un programme d'animation-formation académique spécifique.

L'objectif général est de prévenir et gérer collectivement et individuellement les situations complexes qui révèlent les difficultés de l'enfant à s'adapter à l'environnement scolaire, ce dès l'école maternelle.

Ces professionnels, par leur mobilisation sur chaque territoire, impulsent et construisent une dynamique partenariale.

Des temps de regroupement de l'ensemble des personnels engagés, associés à des témoins experts, permettront de poursuivre la réflexion et de partager des expériences et actions.

## **▣ Les actions en faveur des personnes et familles vulnérables**

### La gestion et le suivi des associations tutélaires et mandataires individuels

Dans le Pas-de-Calais,

- ▣ 5 associations tutélaires sont habilitées à assurer les fonctions de curateur ou de tuteur. En 2013, elles ont réalisé 9 767 mesures (contre 9 563 en 2012) ;
- ▣ 13 mandataires ont été agréés, ainsi que le prévoit le schéma régional, et se sont vus confier des mesures par le juge des tutelles ;
- ▣ 6 préposés ont également été agréés et inscrits sur la liste départementale.

Des dotations globales de financement ont été allouées aux associations tutélaires pour un montant global de 5 206 463 €. Une enveloppe de 101 056 € a été déléguée pour la rémunération des mandataires privés.

### Les postes d'Adulte Relais

Le quota fixé par l'ACSé pour le Pas-de-Calais était de 139 postes en 2013 (contre 137 en 2012). 134 postes ont été actifs et se répartissent comme suit :

- ▣ conventions 2011 : 42
- ▣ conventions 2012 : 60
- ▣ conventions 2013 : 32 dont 17 nouveaux dossiers et 15 renouvellements.

L'évaluation du dispositif a été poursuivie en 2013. Elle a été réalisée auprès de 36 adultes relais.

### L'accompagnement des enfants privés de soutien familial

Les services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), avec le concours des quatre Conseils de Famille des Pupilles de l'État, assurent la tutelle et le suivi des pupilles de l'État, soit un nombre de 220 enfants en 2013. Ce nombre a augmenté de 28 % entre 2010 et 2013, passant de 171 à 220. Cette évolution est liée à l'augmentation de la part de décisions judiciaires dans le mode d'admission au statut de pupille de l'État. Les déclarations judiciaires d'abandon représentent ainsi, en 2013, 46 % des admissions.

Parallèlement, le nombre d'adoptions a augmenté puisque 49 enfants ont été confiés en vue de leur adoption en 2013, contre 29 en 2012 et 17 en 2011. Le Service Départemental de l'Adoption poursuit ses efforts afin que les enfants placés à l'Aide Sociale à l'Enfance depuis plusieurs années aient la possibilité d'être adoptés et élabore des projets d'adoption pour les pupilles dits « à besoin spécifiques » (enfants ayant des difficultés liées à leur santé ou à une situation de handicap, enfants plus âgés ou qui partagent le statut de pupilles de l'État avec des frères et sœurs).



En 2013, 47 enfants ont été admis pupilles de l'État contre 58 en 2012, et 61 sont sortis des effectifs contre 45 en 2012. Sur les 61 pupilles sortis en 2013, 49 adoptions ont été réalisées (jugements

d'adoption prononcés), 8 sont sortis pour majorité et 4 enfants nés sous le secret ont été restitués à leur mère ou leur père dans les délais de rétractation à leur demande.

### L'accompagnement des familles dans leur rôle de parents

Les dispositifs de soutien à la parentalité font l'objet d'un co-pilotage entre les services de la Caisse d'Allocations Familiales et de la DDCS, cette dernière assurant un rôle de coordination avec les autres services de l'État que sont notamment les services départementaux de l'éducation nationale et de la justice.

L'année 2013 a été marquée, tout d'abord, par la signature de la nouvelle convention de coordination et de pilotage des dispositifs de soutien à la parentalité et de soutien aux familles vulnérables. L'objet de cette convention est de prendre en compte les changements intervenus au niveau institutionnel (départementalisation de la CAF) et d'organiser une coordination départementale unique des dispositifs de soutien à la parentalité, conformément à l'instruction interministérielle du 7 février 2012.

Elle a également vu se mettre en place le comité départemental de coordination des dispositifs de soutien à la parentalité. Associant le Conseil Général, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, la Caisse Maritime des Allocations Familiales, les services de l'État (Éducation Nationale, Justice, Protection Judiciaire de la Jeunesse) et les représentants des partenaires locaux, ce comité est chargé d'assurer la coordination des dispositifs suivants :

- le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité ;
- les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité ;
- le programme de réussite éducative ;
- les points info famille ;
- la médiation familiale et les espaces rencontre.

#### Le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

205 actions ont été financées en 2013 (contre 197 en 2012). S'il faut bien constater que l'enveloppe mobilisée par l'État a diminué de 45 152 € par rapport à 2012, les moyens financiers consacrés au dispositif sont toutefois en progression grâce au concours de la CAF qui a mobilisé une enveloppe de 403 304 € en 2013 alors qu'elle était de 396 000 € en 2012.

Les crédits de l'État (141 812,20 €) ont contribué au cofinancement de l'animation départementale du dispositif (et des actions mises en place par les 8 comités locaux) et des espaces de rencontres agréés le 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Comme les années précédentes, une journée départementale de l'animation a été organisée en 2013. Elle a été l'occasion, d'une part, de poursuivre les travaux engagés en 2012 sur la coéducation dans les différents espaces éducatifs de l'enfant, d'autre part, d'aborder la question du pouvoir d'agir des parents et des professionnels comme acteurs éducatifs autour de l'enfant.



#### La médiation familiale

En 2013, le nombre de médiateurs familiaux a été maintenu avec 10 ETP pour 5 services de Médiation Familiale conventionnés. L'objectif, comme en 2012, reste l'optimisation de la couverture territoriale en matière d'offre de médiation en direction des familles.

Ces postes sont cofinancés à 66 % par une prestation de service de la CAF et, pour le reste, par la Mutualité Sociale Agricole, la Caisse Maritime des Allocations Familiales et l'État.

Par ailleurs, il est à noter que le Tribunal de Grande Instance d'Arras a été retenu en 2013 pour expérimenter certaines modalités de mise en œuvre de l'injonction de rencontrer un médiateur familial. Cette expérimentation de la double convocation et de la médiation préalable obligatoire a permis une augmentation du nombre d'ETP (+1,6 ETP sur le deuxième semestre 2013). Une enveloppe spécifique a par ailleurs été mobilisée par la CAF pour cette expérimentation.

### Les établissements d'information de conseil ou de consultation familiale

En 2013, les deux structures ayant conclu une convention avec l'État ont bénéficié d'un soutien global de 20 088 € (contre 18 500 € en 2012). Il s'agit du planning familial de LENS et de l'association CLER Amour et Famille implantée à CONDETTE.

### Les Points d'Accueil Écoute Jeunes (PAEJ)

Les quatre points d'accueil du département ont bénéficié d'un soutien de l'État pour un montant global de 378 000 €.

Si l'Établissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille a décidé en 2013 d'interrompre son activité en qualité de PAEJ sur le territoire de BETHUNE, un travail de partenariat entre la DDCS, le Conseil Général et les points d'accueil Écoute Jeunes a été mené en vue d'une articulation avec les deux maisons des adolescents.

Ainsi, ces deux structures ont désormais vocation à accueillir les jeunes adolescents au même titre que les PAEJ. Le partenariat se poursuit afin d'améliorer la lisibilité de l'offre d'accueil et la complémentarité de ces deux types de structures.

## **■ Les actions en faveur des droits des femmes et de l'égalité**

En 2013, la Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité du Pas-de-Calais a concentré son action sur trois priorités :

- l'accès à la pratique sportive pour les femmes en situation précaire et pour les femmes des quartiers prioritaires ;
- la préparation et le lancement de la déclinaison départementale du 4<sup>ème</sup> plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes ;
- l'accompagnement, notamment dans l'ingénierie de projet, de la rédaction des nouveaux contrats de ville.

### La lutte contre les violences faites aux femmes

Afin de préparer la déclinaison départementale du 4<sup>ème</sup> plan de lutte contre les violences faites aux femmes, un recensement des dispositifs d'aide aux victimes et un bilan des mesures phares du plan précédent ont été réalisés.

Les points forts de ce bilan :

- en 2013, les associations d'aide aux victimes ont accueilli le public en 30 points du département, soit 800 heures de permanences mensuelles. Les deux accueils de jour (BETHUNE et LENS) ont reçu près de 250 personnes sur l'année.
- le réseau de prévention et de lutte contre les violences conjugales a été élargi à la communauté de communes des Vertes Collines du Saint-Polois ainsi qu'à l'arrondissement de BETHUNE.

Ces travaux ont été validés et entérinés lors de la venue de Mme la Ministre des Droits des Femmes le 28 novembre 2013.



### La sensibilisation des partenaires locaux

Les engagements pris par le Ministère des Droits des Femmes et le Ministère de la Ville dans la convention d'objectifs 2013-2015 pour les quartiers populaires en vue d'impulser une politique

volontariste d'égalité entre femmes et hommes ont vocation à être déclinés dans les futurs contrats entre l'État et les collectivités territoriales. La délégation départementale des droits des femmes a sensibilisé la Communauté Urbaine d'ARRAS au cours des travaux de préfiguration du futur contrat de ville.

Une attention particulière a également été portée à ce public dans la rédaction des conventions pluriannuelles d'objectifs signées entre l'État et les Centres d'Information des Droits des Femmes et des Familles.

### *L'opération « 62Elles »*

*Cette manifestation emblématique de la transversalité des politiques publiques mises en œuvre par l'État a accueilli en 2013 plus de 250 participantes. La journée festive, organisée le 11 juin 2013 à ARQUES, a rencontré un franc succès et a été reconduite en septembre à SAINT-LAURENT-BLANGY.*

*A l'occasion de ces deux manifestations, les participantes ont pu découvrir le marais audomarois et des infrastructures sportives d'excellence : le complexe gymnique et la base nautique. Plusieurs partenaires ont rejoint cette aventure : le CHRS la Vie Active de BETHUNE, Profession Sport, la Communauté Urbaine d'ARRAS, l'Union Sportive d'ARRAS Ouest.*

## **Les services à la personne**

Au 31 décembre 2013, 462 organismes bénéficient d'une déclaration et/ou d'un agrément au titre des services à la personne :

- 326 agréments simples et déclarations pour délivrer des prestations dites de confort ;
- 136 agréments qualifiés et agréments pour intervenir auprès des publics fragiles.

Sur ces 462 organismes, on compte 167 entreprises et 148 auto-entrepreneurs, 122 associations et 25 organismes publics (CCAS, communautés de communes ou SIVOM).

Le secteur des services à la personne a continué sa restructuration en 2013. Alors que le secteur associatif non marchand connaît une réorganisation, qui passe notamment par un mouvement de fusion d'associations, le secteur privé à but lucratif continue lentement sa pénétration du marché, dans un contexte économique de stagnation de l'activité.

### *La modification du régime fiscal du secteur des services à la personne*

Après la mise en œuvre de la réforme de la déclaration et de l'agrément des organismes de services à la personne en 2012, ce secteur d'activité a connu en 2013 une modification de son régime fiscal. En effet, l'année 2013 a vu le passage de certaines activités de services à la personne au taux normal de TVA (petit jardinage, assistance informatique, cours à domicile...), alors que dans le même temps ont été maintenus deux taux de TVA réduits pour le reste des activités de services à la personne (5,5 % pour les activités d'assistance aux personnes dépendantes et 10 % pour les autres prestations).

### *Le fonds de restructuration de l'aide à domicile*

Le département du Pas-de-Calais a reçu en 2013 une dotation de 1 372 786 €. L'Agence Régionale de Santé du Nord-Pas-de-Calais a été chargée de la mise en œuvre du fonds de restructuration au travers de la signature de conventions de financements avec les organismes retenus. Les unités territoriales de la DIRECCTE ont été associées à l'instruction des demandes.

Dans le Pas-de-Calais, 9 structures associatives ont bénéficié du fonds de restructuration en 2013.



## La modification de la gouvernance et la mise en œuvre de la charte qualité

Le secteur des services à la personne a connu, en 2013, une modification de sa gouvernance institutionnelle nationale, avec la disparition de l'Agence Nationale des Services à la Personne (ANSP), dont les missions ont réintégré la DGCIS qui exerçait sa tutelle ministérielle sur l'agence.

Trois chantiers interministériels ont alors été ouverts :

- une conférence de progrès pour l'emploi dans les SAP ;
- un chantier fiscal (afin d'évaluer les différents dispositifs sociaux et fiscaux qui régissent le secteur) ;
- un chantier sur la nouvelle gouvernance nationale et locale du secteur.

Par ailleurs, avant le transfert de ses activités à la DGCIS, l'ANSP a lancé la mise en œuvre de la Charte nationale Qualité qui est un dispositif d'accompagnement dédié à tous les organismes de services à la personne dans leur démarche d'amélioration continue de la qualité.

## LA SANTÉ, UN ENJEU MAJEUR

L'année 2013 a été marquée par une mobilisation de l'ensemble des acteurs de terrain - professionnels de santé, élus, Agence Régionale de Santé - pour la mise en œuvre, d'une part du pacte territoire - santé, et d'autre part, du projet régional de santé, notamment sur les territoires.

### **La mise en œuvre régionale du pacte territoire - santé**

L'accès de tous les français à des soins de qualité est une priorité absolue pour les pouvoirs publics. En effet, depuis 5 ans, 2 millions de français supplémentaires sont touchés par la désertification médicale, les inégalités entre les territoires ne cessent d'augmenter et les délais pour accéder à un médecin spécialiste sont de plus en plus longs.

Pour faire face à cet enjeu majeur, Mme la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé a présenté, le 15 décembre 2012, un pacte territoire - santé, plan global de lutte contre les déserts médicaux et les inégalités d'accès aux soins, composé de 12 engagements articulés autour de 3 objectifs :

- changer la formation et faciliter l'installation des jeunes médecins ;
- transformer les conditions d'exercice des professionnels de santé ;
- investir dans les territoires isolés.

S'agissant de la déclinaison au niveau régional du pacte territoire – santé, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, après une large concertation, en a arrêté le 7 juin 2013 les modalités sous la forme d'un addendum au programme régional de démographie des professions de santé.

Le 1<sup>er</sup> bilan de la mise en œuvre du pacte dans le Nord-Pas-de-Calais met en évidence :

### Des avancées pour les jeunes professionnels

Les Contrats d'Engagement de Service Public (CESP) permettent de favoriser l'installation des futurs professionnels par le versement, pendant les études, d'une bourse de 1 200 € par mois en contrepartie de l'engagement d'exercer son activité dans un territoire manquant de professionnels. En 2013, 28 CESP ont été signés avec des étudiants en médecine générale, en ophtalmologie et en cardiologie, 3 se concrétisant déjà par des installations en 2014 (dont 1 pour SALLAUMINES). 8 étudiants en odontologie ont été retenus pour des CESP en 2014.

Par ailleurs, 2 contrats de Praticien Territorial de Médecine Générale (PTMG) ont été ouverts en 2013 pour la région (200 postes au niveau national). Ce dispositif offre au signataire du contrat une garantie

de revenu à hauteur de 6 900 € par mois pendant 2 ans (compte tenu de la rémunération complémentaire apportée par l'ARS), en contrepartie de l'engagement du médecin de s'installer sur un territoire manquant de professionnels.

Par ailleurs, l'ARS a mis en place un dispositif d'aide à l'installation des jeunes professionnels de santé qui enregistre environ 25 contacts par mois (mél ou téléphone).

### *Des avancées pour améliorer l'accès aux soins des patients*

Les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) ont ainsi connu un développement très important : 57 projets recensés au niveau régional (12 MSP en fonctionnement, 12 projets en cours de finalisation, 10 projets en conception et 23 projets en cours de réflexion). La MSP permet en effet de regrouper des professionnels de santé et facilite ainsi une prise en charge complète des patients.

Dans le Pas-de-Calais, 3 maisons de santé pluridisciplinaires fonctionnent actuellement : celle de LAVENTIE, de FRUGES et d'ANVIN.

D'autres avancées significatives sont à noter, notamment l'amélioration de la situation des personnes qui vivent à plus de 30 minutes d'un accès aux soins urgents. Ainsi la mise en place de 10 médecins correspondants du SAMU, qui interviendront sur le territoire de FRUGES et d'HENIN, sera effective en 2014.

La télémédecine est développée : dans le cadre d'un appel à projet national, l'ARS devrait expérimenter en 2014 sur le territoire de la Gohelle la prise en charge par la télémédecine des patients souffrant de plaies complexes et de diabète (télésurveillance et téléconsultation).

Par ailleurs, une expérimentation de protocoles de coopération est engagée, d'une part, entre ophtalmologistes et orthoptistes pour la réalisation de bilans visuels, et d'autre part, entre médecins et infirmiers pour le suivi du diabète.

Enfin, des équipes mobiles d'éducation thérapeutique sont mises en place pour la prise en charge du diabète, de la broncho-pneumonie obstructive et de l'obésité infantile : sur les 31 équipes prévues, 6 sont déjà opérationnelles et ont pris en charge 500 patients en 2013.

## **■ La mise en œuvre du Projet Régional de Santé (PRS) sur les territoires**

### *La création de la communauté hospitalière de territoire de l'Artois-Douaisis*

Le territoire de l'Artois-Douaisis se caractérise par des indicateurs sociaux et sanitaires dégradés. Sur ce territoire fragilisé, la question de l'accès aux soins se pose avec acuité. Ces enjeux de santé publique confèrent aux établissements publics de santé une place essentielle dans l'organisation territoriale de l'offre de soins.

Les centres hospitaliers d'ARRAS, de BÉTHUNE, de DOUAI et de LENS ont donc souhaité renforcer leur coopération pour mieux adapter l'offre de soins aux besoins de la population, en mettant en œuvre une stratégie commune dans le cadre d'une Communauté Hospitalière de Territoire (CHT).

Le premier enjeu de la CHT est de consolider une offre de soins publique de qualité sur le territoire et de mettre en place des organisations permettant d'améliorer l'accès aux soins des populations. La CHT apparaît par ailleurs comme un cadre susceptible d'aider les établissements membres à faire face aux évolutions défavorables de la démographie médicale. Elle permet en effet à ses membres de mener une réflexion concertée sur la répartition des ressources médicales en fonction des besoins identifiés sur le territoire. Elle offre également la possibilité de mutualiser les compétences médicales par le partage de temps médicaux, par la mise en place de plateaux techniques communs et par le recours à la télémédecine.

La cancérologie, la permanence de soins en établissement de santé et l'optimisation des achats ont été définis comme des axes prioritaires de travail pour l'année 2013. Par ailleurs, les travaux engagés

se poursuivront en 2014 afin de finaliser un projet médical commun.

### *La création du pôle hospitalier de la Gohelle*

Le centre hospitalier de LENS, les polycliniques de RIAUMONT et d'HÉNIN-BEAUMONT (établissements faisant partie de l'AHNAC) et le centre hospitalier d'HÉNIN-BEAUMONT ont réfléchi à une nouvelle organisation de l'offre de soins pour ce territoire où les indicateurs de santé sont très dégradés. Ils ont décidé de créer, à cette fin, le pôle hospitalier de la Gohelle, qui s'inscrit dans le projet de communauté hospitalière de territoire de l'Artois-Douais.

Cette nouvelle organisation repose sur une répartition des activités pour apporter une réponse de qualité et adaptée aux besoins des usagers, en s'appuyant sur un projet médical partagé.

Le nouveau pôle hospitalier de la Gohelle passe par la construction d'un nouveau site hospitalier du Lensois. Il comportera des plateaux techniques modernes de haut niveau, le pôle mère-enfant, des services de médecine spécialisés, des services de chirurgie et un service d'urgences. La création du nouveau pôle hospitalier conduira également à des évolutions sur les différents sites du pôle, et notamment celui de RIAUMONT.

Dans le futur schéma, le site de la polyclinique de RIAUMONT deviendra l'un des pôles d'excellence gériatrique du territoire. Il comprendra également des activités de médecine polyvalente, des consultations spécialisées et un dispositif d'urgences pédiatriques.

Les prochaines étapes de la mise en place de cette nouvelle organisation porteront sur l'étude de faisabilité et sur le projet architectural du futur centre hospitalier qui s'étendra sur 77 000 m<sup>2</sup> et proposera 710 lits et places. Le coût de cette opération est estimé à 250 M€.

### *Des contrats locaux de santé au plus près des territoires*

Cinq contrats locaux de santé (CLS) ont déjà été signés dans le Pas-de-Calais. Deux l'ont été en 2012 : le CLS du Saint-Polois et du Pays d'HEUCHIN et le CLS de CALAIS. Trois nouveaux ont été signés en 2013 : le CLS de LENS-LIÉVIN HÉNIN-CARVIN, le CLS du Boulonnais et enfin celui du Montreuillois.

Une charte a également été signée pour fixer les axes et les modalités de travail en vue de la signature d'un contrat local de santé entre l'État, la communauté d'agglomération de SAINT-OMER, la CPAM de la Côte d'Opale et la MSA.

Dans le respect des objectifs inscrits dans le Projet Régional de Santé, le CLS constitue un levier pour les actions engagées sur les territoires en matière d'accompagnement, de coordination, de soins et de prévention. L'ensemble des partenaires veille ainsi à apporter une réponse adaptée aux enjeux sanitaires du territoire.

### *Le plan Alzheimer*

L'année 2013 marque une étape importante pour les malades et leurs familles : la généralisation des dispositifs mis en place afin d'améliorer la détection et la prise en charge de cette pathologie.

Par ailleurs, un guide pratique des dispositifs sur la maladie d'Alzheimer à l'attention des familles et des malades a été élaboré. Il a été mis en ligne sur le site internet de l'ARS.

### *Le Plan Régional Santé Environnement*

#### *Le bilan à mi-parcours*

La reconnaissance en France du rôle de l'environnement comme déterminant de la santé humaine

conduit à mettre en œuvre une politique spécifique au travers du Plan Régional Santé Environnement.

Le PRSE2 (2011-2014) a été élaboré de manière partenariale et transversale autour de 16 actions regroupées en 6 axes thématiques prioritaires : points noirs environnementaux, qualité de l'air, qualité de l'alimentation, expositions domestiques, habitat et connaissances. L'objectif est de réduire les inégalités environnementales et les expositions responsables de fortes pathologies.

Un bilan à mi-parcours du PRSE a été réalisé lors de la conférence régionale en santé environnement qui s'est tenue le 7 juin 2013. Les résultats sont positifs : de très nombreuses actions ont été engagées et d'autres sont d'ores et déjà finalisées. Cette conférence régionale a par ailleurs été l'occasion d'aborder la thématique « reconquérir les territoires, utiliser les sols et prévenir les pollutions » qui a suscité un vif intérêt.

### La santé environnement en quelques chiffres

#### La qualité de l'eau

- 6 092 contrôles des installations d'eau potable ;
- 62 contrôles des lieux de baignades ;
- 2 625 contrôles de piscines et 142 interventions directes auprès des exploitants de piscine pour les inviter à prendre des mesures de gestion dans l'attente d'un retour aux normes de qualité (dont 35 fermetures temporaires de bassin et 45 ordres de vidange de bassins de faible volume : spas, bains à remous).



Les contrôles et inspections des établissements recevant du public pour les problématiques telles que l'amiante, le bruit, la qualité de l'air intérieur, les déchets liés aux soins...

- 17 demandes d'étude d'impact des nuisances sonores ;
- 12 procédures contradictoires avant mise en demeure ;
- 4 mises en demeure ;
- 7 procédures contradictoires avant arrêté préfectoral ;
- 1 arrêté préfectoral de suspension de diffusion de musique.

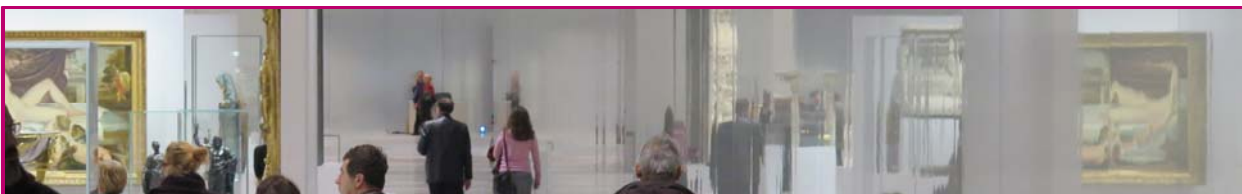
#### L'habitat indigne

- 30 enquêtes à domicile suite à une intoxication au monoxyde de carbone ;
- 7 enquêtes à domicile suite à un signalement de plombémie ;
- 44 enquêtes à domicile dans le cadre d'une intervention d'un conseiller médical en environnement intérieur ;
- 81 inspections de logements insalubres ;
- 66 procédures engagées par le préfet dont 11 à l'initiative d'un service communal d'hygiène et de santé ;
- 51 procédures engagées après avoir été initiées auprès des maires ;
- 16 arrêtés préfectoraux de levée d'insalubrité.



# L'éducation, la culture et la citoyenneté





*L'éducation constitue une des priorités de l'action de l'État. Elle passe tout d'abord par l'école mais aussi par l'apprentissage de la citoyenneté et de l'engagement des jeunes. Par ailleurs, dans un département doté d'un patrimoine culturel et historique important, la culture fait l'objet dans le Pas-de-Calais d'une attention toute particulière.*

## LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉDUCATION

### ■ L'accueil des élèves dans les écoles

#### Bilan de la rentrée 2013

Après une baisse régulière des effectifs du public pendant 5 ans, ceux-ci sont en légère hausse dans le Pas-de-Calais, pour atteindre, à la rentrée 2013, 144 386 élèves scolarisés, soit 260 élèves de plus. Dans un contexte national qui place l'éducation, et le 1<sup>er</sup> degré en particulier, au cœur des priorités du gouvernement, le Pas-de-Calais a ainsi bénéficié pour la rentrée 2013 d'un abondement de 20 emplois qui ont contribué à la mise en œuvre des 3 grandes priorités départementales :

- la scolarisation des élèves porteurs de handicap ;
- l'amélioration de la réussite scolaire par une meilleure prise en charge de la diversité des élèves et une formation renforcée des enseignants ;
- l'équité dans l'attribution des moyens en regard des caractéristiques territoriales et de la difficulté sociale.

La préparation de la carte scolaire pour le premier degré a ainsi été axée autour de :

- la mise en œuvre du dispositif « Plus de maîtres que de classes » ;
- la formation continue ;
- le remplacement.

Les grandes lignes de la carte scolaire de rentrée 2013 (pour mémoire) :

<b>Plus d'ouvertures...</b>		<b>...que de fermetures</b>	
Réseau classes	36 postes	Réseau classes	65 postes
Remplacement	15 postes	Postes hors classe	6,5 postes
Plus de maîtres que de classes	36 postes	Postes enseignants spécialisés	3,5 postes
Formation	15 postes	Animateur soutien	1 poste

Il en résulte un nombre de professeurs pour 100 élèves (P/E) stable, ce qui montre l'effort budgétaire consacré par le département pour maintenir un taux d'encadrement plus favorable que la moyenne nationale.

## *L'affectation des élèves*

*Pour la rentrée 2013, l'affectation des élèves en classe de 6ème de collèges publics s'est effectuée à l'aide de l'application nationale Affelnet6ème.*

*Le bilan est positif avec taux de satisfaction au premier tour de l'affectation de 91,4 % . Il était de 81 % en 2012 et de 75,4 % en 2011).*

*En 2012-2013, il y a eu 1 287 demandes de dérogation formulées et 1 215 ont obtenu un avis favorable, soit 94,4 % de demandes satisfaites.*

*Les demandes de dérogations ont été formulées selon les nouveaux critères définis dans la circulaire de rentrée, qui ont pour objectif d'accroître la mixité sociale et de diminuer les dérogations pour simple convenance personnelle.*

## *Préparation de la rentrée 2014*

Le département bénéficie, au titre de la rentrée 2014, d'une dotation départementale abondée de 24 emplois.

Dans ce cadre général, et à l'aune des conclusions de la dernière enquête du Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves qui montre que la réussite scolaire reste, en France plus qu'ailleurs, corrélée aux milieux sociaux d'origine, la préparation de la carte scolaire a été menée afin de garantir la plus grande équité sociale dans le traitement des situations des écoles du département.

Cette carte scolaire a été réalisée dans la plus grande transparence. Un travail en amont avec les membres du CDEN a été mené dès le mois d'octobre afin d'arrêter les 4 grandes priorités qui ont guidé cette carte scolaire :

- la scolarisation des élèves porteurs de handicap ;
- l'amélioration de la réussite scolaire par une meilleure prise en charge de la diversité des élèves et une formation renforcée des enseignants ;
- l'équité dans l'attribution des moyens en regard des caractéristiques territoriales et de la difficulté sociale ;
- l'accompagnement des regroupements pédagogiques intercommunaux évoluant vers des regroupements pédagogiques concentrés.

## *Une école plus juste, plus exigeante et plus inclusive*

Le parcours scolaire d'un enfant se joue pour beaucoup dans les premières années. L'école primaire est en effet le lieu des apprentissages fondamentaux et donc aussi celui où les premiers retards peuvent apparaître. La rentrée 2014 est ainsi placée sous l'ambition d'une école qui soit à la fois plus juste, plus exigeante et plus inclusive.

### *La scolarisation des enfants de moins de 3 ans est encouragée*

La scolarisation précoce est encouragée dans les écoles relevant du programme ECLAIR (Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite), mais aussi dans les écoles situées dans des territoires où le revenu fiscal médian est inférieur au seuil de pauvreté (11 000 €).

L'objectif cible de 30 % d'élèves de moins de 3 ans scolarisés à l'horizon 2017 est déjà atteint dans le Pas-de-Calais, voire même dépassé dans les secteurs en éducation prioritaire.

Une dynamique de projet a été engagée dans les classes maternelles du dispositif ECLAIR.

Les formateurs du département et les équipes enseignantes ont bénéficié d'une formation spécifique pour améliorer l'efficacité de la scolarisation précoce et ses effets durables.



### Le dispositif « plus de maîtres que de classes » est amplifié

Les nouvelles organisations pédagogiques découlant de ce dispositif, mis en œuvre à la rentrée 2013, visent à rendre l'école plus juste et plus exigeante. L'organisation est basée sur le volontariat des équipes après consultation du conseil des maîtres et élaboration d'un projet pédagogique.

Le dispositif, développé dans les territoires accueillant un public défavorisé, sera renforcé avec 18 postes supplémentaires en 2014 (dont 5 postes au titre des REP+).



### Les réseaux préfigureurs REP+ sont mis en place

Dans le cadre de la refondation de l'éducation prioritaire à l'horizon 2015, seront mis en place, dès la rentrée 2014, des réseaux d'éducation prioritaire préfigureurs (REP+), constitués des collèges et des écoles qui rencontrent les plus importantes difficultés sociales.

Pour le Pas-de-Calais, 3 réseaux préfigureront ces nouvelles conditions d'organisation pédagogique qui prévaudront à partir de septembre 2015 dans l'ensemble des réseaux d'éducation prioritaire concernés et plus particulièrement en REP+. Il s'agit du réseau :

- du collège Paul Langevin de Boulogne-sur-Mer ;
- du collège Vauban de Calais ;
- du collège Langevin-Wallon de Grenay.

Pour la rentrée 2014, les autres réseaux d'éducation prioritaire du département restent en place et continueront de fonctionner avec les moyens spécifiques dont ils bénéficiaient jusqu'ici. La nouvelle carte de l'éducation prioritaire sera arrêtée en 2015 et contractualisée pour 4 ans.

### L'accueil des élèves en situation de handicap

Pour répondre encore mieux aux besoins des élèves en situation de handicap, sont créés à la rentrée 2014 :

- une unité d'enseignement pour la prise en charge des enfants autistes ;
- 2 Classes d'Inclusion Scolaire (CLIS) pour la prise en charge des enfants souffrant de troubles comportementaux ou cognitifs ;
- 3 postes d'animateurs à mi-temps pour les usages du numérique.

### Le bilan provisoire de la carte scolaire 2014 au 10 avril

<input type="checkbox"/> Créations de postes :	61 ETP
Ouvertures de classes :	26
Formation des enseignants :	5
Plus de maîtres que de classes :	18
Remplacement REP+ :	8
ASH (solde) :	4
<input type="checkbox"/> Retraits :	57 ETP
Fermetures de classes :	57
<input type="checkbox"/> Réserve :	20 postes

### *Zoom sur la réforme des rythmes scolaires*

*Depuis la mise en place de la semaine de quatre jours en 2008, les écoliers français ont le nombre de jours d'école le plus faible des pays de l'OCDE. La réforme prévue par le*

décret du 23 janvier 2013 vise à mieux répartir les temps d'enseignement sur la semaine en assurant une plus grande régularité et une meilleure répartition des temps d'apprentissage.

Les cinq matinées de classe, correspondant aux pics de vigilance des enfants, constituent un élément essentiel de cette réforme en permettant d'améliorer les conditions de mise en œuvre des apprentissages fondamentaux.

Il s'agit de créer un nouvel équilibre des temps des enfants et de concevoir un projet éducatif global avec l'ensemble des partenaires locaux. Temps scolaire, temps périscolaire, travail personnel, activités culturelles et sportives, vie de famille pourraient être mieux articulés pour la réussite et l'épanouissement des enfants.

Sur les 719 communes avec école que compte le Pas-de-Calais, 82 appliquent déjà la semaine à 9 demi-journées depuis la rentrée 2013 et 637 doivent donc mettre en œuvre le dispositif à la rentrée prochaine.

Le Comité Technique Spécial Départemental et le Conseil Départemental de l'Education Nationale se sont réunis respectivement les 11 et 14 février pour étudier les propositions d'organisation de la semaine scolaire remontées à la DSDEN par les maires, les présidents d'EPCI, les conseils d'écoles ou les Inspecteurs de l'Education Nationale. A l'issue de ces consultations, 601 communes ont vu leur projet validé par le DASEN.

Par ailleurs, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale assiste les services de l'Education Nationale dans cette démarche :

- en co-instruisant les projets éducatifs territoriaux ;
- en participant aux instances d'accompagnement des différents acteurs (le comité de suivi départemental et le groupe d'appui départemental) ;
- en procédant à une expertise des projets d'environ 70 collectivités.

## **La lutte contre le décrochage et l'absentéisme scolaire**

### La lutte contre le décrochage

Le projet académique 2013-2016 vise la sécurisation des parcours des élèves par la réduction du décrochage scolaire. L'objectif académique pour 2013 était de raccrocher 1 900 jeunes.

En 2012-2013, 18 513 jeunes ont été repérés et le dispositif a permis le retour en formation de 2 010 jeunes. L'objectif académique a donc été dépassé. Différents acteurs ont été mobilisés pour favoriser l'accès à la formation et à la qualification et notamment par la mise en place depuis la rentrée 2013, de 14 réseaux FOQUALE (formation qualification emploi) qui s'appuient sur les centres d'information et d'orientation et la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire.



La dernière campagne de repérage de décembre 2013 a fait apparaître une baisse du nombre de décrocheurs de moins 2 500 jeunes. Cette campagne a par ailleurs permis d'établir une liste de 4 361 jeunes non scolarisés de plus de 16 ans dans le Pas-de-Calais, soit 43,6 % de filles pour 56,4 % de garçons.

### Le traitement de l'absentéisme scolaire

Depuis septembre 2013, 1 117 élèves ont fait l'objet d'un avertissement par le directeur académique et

170 saisines du procureur de la république ont été effectuées.

Depuis la loi du 31 janvier 2013, en cas de persistance du défaut d'assiduité dans le second degré, le directeur de l'établissement propose aux personnes responsables de l'enfant une aide et un accompagnement adaptés. Un personnel d'éducation référent est désigné dans chaque établissement pour suivre les mesures mises en œuvre.

Le service social en faveur des élèves rencontre chaque élève absentéiste de moins de 16 ans et/ou ses parents.

En partenariat avec le CMP d'HENIN-BEAUMONT, un projet expérimental d'accueil individualisé spécifique aux élèves présentant une absence prolongée pour raison médicale a été élaboré. Les objectifs sont de favoriser la prise en charge médicale, maintenir le lien social pour assurer la continuité scolaire et pallier ce qui pourrait faire écueil à la rescolarisation.

## *L'accueil des élèves dans les collèges et SEGPA*

### *Bilan de la rentrée 2013*

Globalement, les collèges et les SEGPA enregistrent une augmentation de leurs effectifs à la rentrée scolaire 2013 de 117 élèves. Dans un contexte de hausse des effectifs, le département a ainsi vu sa dotation abondée de 11,5 ETP.

A la rentrée 2013, le nombre d'heures par élève reste stable sur le département :

- 1,30 pour le département ;
- 1,23 en secteur ordinaire ;
- 1,52 pour l'ensemble de l'éducation prioritaire avec 1,45 en Réseau de Réussite Éducative et 1,81 en ECLAIR.

### *Préparation de la rentrée 2014*

Sur l'ensemble des collèges et SEGPA (Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté), après une hausse des effectifs depuis la rentrée 2008, une baisse est prévue à la rentrée 2014 à hauteur de 449 élèves : + 337 pour les collèges et - 112 pour les SEGPA. Les effectifs des élèves des Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire, qui permettent l'accueil dans un collège ou lycée d'un petit groupe d'élèves présentant le même type de handicap, devraient continuer à croître.

Dans ce contexte, le département a vu sa dotation abondée de 21 ETP.

#### *Dans les collèges*

La répartition des moyens d'enseignement dans les collèges du département doit permettre de garantir les meilleures conditions de scolarisation possibles sur l'ensemble du territoire en assurant une équité dans le traitement des situations.

Cet objectif correspond aux priorités départementales sur lesquelles le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) et le Comité technique spécial départemental (CTSD) ont été consultés le 18 octobre dernier, à savoir :

- le renforcement des marges d'autonomie des établissements pour une plus grande personnalisation des parcours scolaires ;
- une plus grande équité dans l'accès des élèves à l'offre de formation en langues vivantes ;
- la prise en charge des élèves en difficulté scolaire et en situation de handicap.

Les établissements devront porter leur attention sur la réduction des écarts entre élèves issus de l'éducation prioritaire et ceux issus de l'éducation non prioritaire, l'amélioration de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, la sécurisation des parcours en réduisant le décrochage scolaire et la promotion des parcours ambitieux, en particulier pour les jeunes issus des milieux les plus fragiles socialement.

La priorité a été donnée au titre de la rentrée 2014 au renforcement des marges d'autonomie pour les collèges, pour une plus grande personnalisation des parcours scolaires, ainsi qu'au réseau ASH. En outre, les collèges relevant de l'éducation prioritaire continueront à bénéficier d'un taux d'encadrement privilégié et d'une marge d'autonomie renforcée.

A ce titre, dans le cadre de la mesure visant à permettre aux enseignants affectés dans les réseaux les plus difficiles de bénéficier d'un temps dédié à la formation, au travail en équipe et au suivi des élèves, une pondération des obligations réglementaires de service est appliquée dès la rentrée 2014 dans les trois collèges REP +.

#### Dans les SEGPA et ULIS

L'enjeu éducatif majeur du plan pluriannuel d'évolution des réseaux des ULIS et des SEGPA posé par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république est de parvenir à la réalisation d'une école juste, exigeante, inclusive et non-ségrégative qui crée les conditions de l'élévation du niveau de tous les élèves et de la réduction des inégalités.

Si la recherche de cette équité exige de mieux répondre aux besoins des élèves en proposant des réponses adaptées à chaque situation (collège, ULIS, SEGPA, établissement spécialisé), elle nécessite cependant de favoriser, dans toute la mesure du possible, la réussite des élèves à besoins éducatifs particuliers (élèves en grande difficulté scolaire, élèves porteurs de handicap, élèves malades, élèves intellectuellement précoces) en cursus ordinaire de collège, notamment en regard des constats sur l'origine des élèves de SEGPA et leur devenir en matière de réussite scolaire.

Cette démarche progressive requiert de construire en cursus ordinaire de collège des réponses inclusives et pédagogiquement innovantes pour les élèves en grande fragilité. Elle requiert aussi d'améliorer la diversité des modalités d'accueil des élèves porteurs de handicap, ce qui passe par le renforcement du réseau des ULIS et un travail concerté avec l'Agence Régionale de Santé.

Les objectifs opérationnels qui découlent de ces enjeux sont ainsi :

- d'augmenter le nombre de places en ULIS (Unités Locales d'Inclusion Scolaires) ;
- de proposer des modalités de prise en charge pédagogique innovantes pour les élèves en grande difficulté scolaire ;
- d'assurer, pour chaque élève en grande difficulté scolaire, quel que soit son lieu de scolarisation, une personnalisation de son parcours.

Après consultation des différents partenaires, les mesures les plus significatives arrêtées pour la rentrée 2014 sont la création de 5 ULIS supplémentaires (ce qui porte leur nombre à 39 dans les collèges du département) et l'expérimentation de nouveaux cycles CM1/CM2/6ème et 5ème/4ème/3ème dans les collèges Charles-Peguy d'ARRAS et Paul-Langevin de BOULOGNE.

Enfin, il est important de noter que le Conseil Général du Pas-de-Calais a équipé en tablettes numériques les élèves scolarisés dans les ULIS du département.

### **Les dispositifs d'aide aux élèves**

#### Les stages de remise à niveau

Pour l'année scolaire 2012-2013, une première session a été organisée du 15 au 19 avril 2013 d'une durée de 15 heures (à raison de 3 heures par jour) afin de proposer une aide aux élèves de CM1 et de CM2 repérés par leur enseignant comme présentant des lacunes importantes en français et en mathématiques. Ont également été reconduits les stages à l'attention des élèves de CE1 de l'éducation prioritaire. Un total de 4 358 élèves a suivi les stages de printemps.

Une deuxième session a eu lieu du 26 au 30 août 2013 dans les mêmes conditions. 4 523 élèves ont participé aux stages d'été 2013. Parmi les 724 stages organisés, 116 stages se sont déroulés dans les locaux du collège de secteur pour favoriser la continuité CM2-6ème.

En ce qui concerne l'année scolaire 2013-2014, une première session a été organisée entre le 22 et le

25 avril 2014. Une seconde session aura lieu durant l'été 2014.

### L'accompagnement éducatif

#### Dans les écoles élémentaires de l'Education Prioritaire

L'accompagnement éducatif répond à une demande sociale de prise en charge des élèves après l'école. Il favorise l'égalité des chances et constitue une offre en complément des enseignements obligatoires et des autres dispositifs existants. Depuis la rentrée scolaire 2013, 6 771 élèves bénéficient de ce dispositif sur les 16 138 élèves que compte l'éducation prioritaire, soit 41,96 %.

L'accompagnement éducatif s'exerce dans 3 domaines : l'aide aux devoirs (55,48 %), les activités sportives (15,35 %) et les activités artistiques et culturelles (29,17 %).

#### Dans les collèges

L'ensemble des collèges du département proposent de l'accompagnement éducatif. Il s'exerce dans trois domaines d'activité qui s'est ventilé de la façon suivante en 2012-2013 : aide au travail scolaire (54,89%), activités sportives (15,31 %) et pratiques artistiques et culturelles (29,80 %).

S'agissant des dotations de l'Etat aux 126 collèges du département, la dotation globalisée versée au titre de 2013 s'est élevée à 760 000 €. Cette dotation permet aux établissements d'assumer les dépenses pédagogiques telles que les manuels scolaires, les droits de reprographie, les carnets de correspondance, le remboursement des frais de transport et de restauration des élèves stagiaires.

## LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA CULTURE

### Rappel des principaux chiffres-clés :

- ❑ 661 monuments historiques classés et inscrits
- ❑ 11 zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager
- ❑ 1 aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine : MONTREUIL-sur-MER
- ❑ 2 villes d'art et d'histoire : BOULOGNE-sur-MER et SAINT-OMER
- ❑ 2 pays d'art et d'histoire : LENS-LIEVIN et SAINT-OMER et ses 82 communes
- ❑ 1 site géré par le Centre des monuments nationaux : la Colonne de la Grande Armée à WIMILLE
- ❑ 51 sites classés et 53 inscrits
- ❑ 1 parc naturel régional : le parc des Caps et marais d'Opale
- ❑ 15 musées de France
- ❑ 1 bibliothèque municipale classée à BOULOGNE-sur-MER
- ❑ 1 Centre Régional du Livre et de la Lecture à ARRAS
- ❑ 2 scènes nationales : le Channel à CALAIS, Culture Commune à LOOS-en-GOHELLE
- ❑ 1 centre dramatique national : la comédie de BETHUNE
- ❑ 1 scène conventionnée : le théâtre d'ARRAS
- ❑ 4 conservatoires à rayonnement départemental : ARRAS, BOULOGNE-sur-MER, CALAIS et SAINT-OMER



### ❑ La promotion de l'éducation artistique

#### Le développement au sein des territoires

Les différents territoires ne se trouvant pas équipés, en matière de structures culturelles, de la même

manière, l'éducation artistique fait l'objet d'un engagement significatif de l'État et des collectivités territoriales en matière de financement ou d'élaboration d'offres.

Depuis 2008, le Comité de Pilotage Régional pour l'Éducation Artistique et Culturelle (COPREAC) remédie aux inégalités d'équipement et d'accès à la culture pour la jeunesse et pour les familles. Cette instance d'information mutuelle et d'échange mais aussi d'élaboration d'une stratégie partagée de coopération et de développement sert à fixer priorités et calendriers.

Les différents pouvoirs publics rassemblés au sein du COPREAC privilégient l'entrée territoriale (en particulier l'intercommunalité) ainsi que le principe de présences artistiques de référence, constamment renouvelées, autour desquelles peuvent s'organiser des séquences d'éducation artistique privilégiant, de manière permanente, l'expérimentation.

Des programmes adaptés aux différents contextes d'action et ayant pour dénominateur commun le principe de résidence-mission d'artiste sont proposés aux collectivités : Artiste Rencontre Territoire Scolaire (ARTS), Artiste Rencontre Territoire (ART), Qu(ART)ier, contrats locaux d'éducation artistique (CLEA).

En 2013, la Communauté de communes Ouest du Calais a vu naître 1 ART, la Communauté de Communes du Sud-Arrageois a mis en place 1 ARTS. 2 résidences du Centre Régional du Livre et de la Lecture ont par ailleurs été financées par la DRAC. Enfin, LENS-LIEVIN a accueilli 1 résidence artistique dans le cadre de la mission d'appui artistique (MIAA) et les Argousiers MERLIMONT 1 résidence-mission.

### *L'éducation à l'image*

Le dispositif hors temps scolaire d'éducation à l'image « Passeurs d'Images » a fêté ses 20 ans en Nord-Pas-de-Calais, où il a été développé avec l'Association Hors Cadre et le Goethe Institut, avec le soutien du département (20 000 €) et de la DRAC (75 000 €). Il fut initié en 1993 par la DRAC pour multiplier les rencontres avec le 7ème art et favoriser l'expression de la jeunesse. Les équipes des villes de Boulogne-sur-Mer, Hénin-Beaumont et Béthune ont présenté les films réalisés en 2013.

La plateforme de production et de diffusion Notr'Agora, qui a reçu l'aide de la DRAC, a été inaugurée lors de cet anniversaire. Cet outil de travail collaboratif permettra d'amplifier le travail d'éducation à l'image et d'éducation artistique à l'oeuvre avec « Passeurs d'Images ». Il poursuivra le travail accompli depuis 20 ans en le rendant compatible et cohérent avec les évolutions du net. Il facilitera l'appropriation des Technologies de l'Information par la communication aux publics les plus éloignés de ces pratiques, ouvrant aux populations les enjeux du Web participatif et éducatif.

### *La sauvegarde et la valorisation du patrimoine*

#### *La labellisation « Pays d'art et d'histoire » du territoire de SAINT-OMER*

Depuis le 14 novembre 2013, le label « Ville d'art et d'histoire » obtenu en 1997 par SAINT-OMER a été élargi à sa Communauté d'Agglomération et à la Communauté de communes de la Morinie qui deviennent « Pays d'art et d'histoire ». Sa mise en œuvre est confiée à l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de SAINT-OMER à travers la création d'un pôle dédié.



Cette extension du label concrétise le souhait profond des deux collectivités de s'engager dans une démarche d'excellence en matière de valorisation des richesses patrimoniales et paysagères du territoire et l'ambition forte d'en faire un outil sensibilisation des publics et de développement pour le territoire.

A noter par ailleurs que le musée Sandelin de SAINT-OMER a vu l'exposition « Une renaissance, l'art entre Flandre et Champagne, 1150-1250 » reconnue d'intérêt général. Le label récompense chaque

année les manifestations les plus remarquables organisées par des musées de France et leur permet de bénéficier d'une subvention exceptionnelle de l'État afin de mettre en œuvre une politique d'élargissement des publics.

### *La restauration des monuments historiques*

#### *La restauration du retable majeur et des vitraux de l'église Notre-Dame de CALAIS*

L'opération a permis la reconstitution et la réintégration des parties manquantes du grand retable de choeur baroque en albâtre et marbre d'Adam Lottman datant de 1629. Le retable, qui avait été fortement endommagé pendant la seconde guerre mondiale, abrite l'Assomption de Gérard Seghers, restaurée en 2005.

D'un montant total de 1 400 000 €, la restauration a été financée à 50 % par la DRAC, avec la participation du Conseil Général (25 %) et de la ville (25 %), avec l'apport de différents mécènes et associations.

#### *La restauration des panneaux de l'église de TOURNEHEM*

Une restauration exceptionnelle a permis à l'église de la commune de TOURNEHEM-sur-la-HEM de retrouver quatre de ses œuvres les plus importantes, des panneaux peints sur leurs deux faces datant de la fin du XV<sup>ème</sup> et du début du XVI<sup>ème</sup> siècle. L'opération, d'un montant de 90 000 €, a été entièrement prise en charge par l'Etat en raison de sa complexité.

#### *La restauration du maître-autel de l'église Saint-Léger à GOSNAY*

D'un montant total de 20 750 €, la restauration du maître-autel de l'église Saint Léger à GOSNAY a été financée à 80 % par l'Etat et à 20 % par la communauté de commune de l'Artois. La restauration a permis à ce maître-autel du XVIII<sup>ème</sup> siècle, classé au titre des monuments historiques depuis 1984, de retrouver sa splendeur avec sa blancheur d'origine et ses dorures.

Enfin, la restauration de la cathédrale d'ARRAS se poursuit : elle consiste à terminer la restauration des couvertures en ardoises naturelles, en restituant les lucarnes et les chéneaux en plomb de manière traditionnelle. Les parties hautes des maçonnerie, frontons, arc-boutants et culées correspondantes seront restaurées selon 3 tranches de travaux. D'un montant de 5 millions d'euros, les travaux sont financés en totalité par l'Etat.



### *Les fouilles archéologiques*

Dans le cadre de l'archéologie préventive, les services de l'Etat ont réalisé, en 2013, 69 diagnostics et 11 fouilles dans le Pas-de-Calais. L'institut National de Recherches Archéologiques Préventives, qui a en charge la détection et l'étude du patrimoine archéologique touché par des travaux d'aménagement du territoire, a assuré la conduite d'un peu plus de 64 % des diagnostics (106 opérations dont 39 dans le Pas-de-Calais).

Les services archéologiques de collectivités territoriales ont réalisé les 36 % restants. 21 fouilles archéologiques préventives ont été réalisées en 2013. L'INRAP s'est vu confier la responsabilité de 9 fouilles archéologiques, soit un peu plus de 42 % des opérations. Les services de collectivités territoriales ont réalisé le même nombre de fouilles archéologiques. Avec 3 fouilles réalisées, les opérateurs privés ont réalisé un peu plus de 14 % de ce type d'opérations en région.

Près de la moitié (46 %) des sites fouillés appartiennent à l'époque gallo-romaine. Près d'un quart (23 %) concernent des occupations médiévales et 15 % des gisements de l'Age du Fer. Signalons que les opérations du Canal Seine-Nord Europe connaissent un net ralentissement et sont entrées pour la plupart en phase d'étude post-fouille.

S'agissant de l'archéologie programmée, qui a connu un développement certain en 2013, les projets collectifs de recherche (BOULOGNE antique, QUENTOVIC, THEROUANNE...) font l'objet d'un accompagnement spécifique permettant de constituer des équipes pluridisciplinaires et pluri institutionnelles (Ministère de la Culture, universités, INRAP, collectivités territoriales, opérateurs privés).

Le site de THEROUANNE, d'intérêt national, bénéficie d'une attention particulière dans le cadre d'un projet de valorisation (aménagement du site de la Cathédrale, inventaire des collections archéologiques, développement d'un projet collectif de recherche...).

### La gestion et la conservation des mobiliers archéologiques

En 2013, la gestion des mobiliers archéologiques a fait l'objet d'une prise en compte spécifique par le service régional de l'archéologie : le prêt des collections dans le cadre d'expositions est désormais régi selon les normes adoptées par les musées de France. Par ailleurs, la conservation, le conditionnement, l'inventaire et la remise du mobilier et de la documentation scientifique issus des opérations archéologiques fait désormais l'objet d'une méthodologie adaptée permettant d'harmoniser les pratiques et de faciliter le versement dans les Centres de Conservation et d'Étude.

Enfin, le développement du schéma régional de conservation des mobiliers archéologiques, qui comprend la création de deux centres départementaux, a connu une étape décisive en 2013 avec la construction à DAINVILLE du Centre de Conservation et d'Étude du Pas-de-Calais, financé par l'État à hauteur de 50 %.

Le centre a pour vocation de réunir les collections découvertes dans le département, de les conserver, d'en assurer l'accessibilité aux chercheurs et aux partenaires et de diffuser les connaissances archéologiques. Élaboré en collaboration étroite avec le service archéologique départemental du Conseil Général du Pas-de-Calais, il a été inauguré en janvier 2014.

### Le livre et la lecture

Deux nouveaux projets de médiathèque ont été soutenus par l'État à MEURCHIN (563 m<sup>2</sup>) et COULOGNE (723 m<sup>2</sup>). Si l'on ajoute les suites d'opérations, les projets de réinformatisation, l'enveloppe globale des aides pour le Pas-de-Calais représente plus de 1,8 millions d'euros.

A noter l'inauguration des nouveaux équipements de DAINVILLE et d'ISBERGUES.

Sur le front des librairies, si une enseigne a pu bénéficier d'aides pour un projet d'informatisation, l'évolution des 3 librairies du réseau Chapitre a fait l'objet d'un suivi permanent.



## **Les actions de promotion de la mémoire et de la citoyenneté**

### Le soutien aux associations

Le dispositif d'accompagnement des associations s'est stabilisé. Le réseau de 9 points d'appui à la vie associative, au moins un par arrondissement, est intégré au réseau régional, et est animé par le délégué départemental à la vie associative (DDVA). Ce réseau, relayant l'action de l'Etat, est chargé de répondre à toute question relevant de la vie associative. A cet effet, il a pour mission d'accueillir, d'informer, de conseiller les dirigeants associatifs et de les orienter vers les interlocuteurs les plus pertinents.

La politique en faveur de la vie associative menée par la DDCS a poursuivi en 2013 les deux objectifs suivants :

- créer les conditions favorables au développement des associations ;
- aider les associations à disposer de bénévoles qualifiés.



Au-delà des crédits de fonctionnement alloués au fonctionnement de la délégation Départementale à la Vie Associative, l'Etat a accompagné le développement des PRAVA (Pôles Ressources d'Aide à la Vie Associative), notamment par le biais de subventions qui se sont élevées à 27 000 € en 2013 au bénéfice de 8 PRAVA et d'une tête de réseau PRAVA.

Par ailleurs, un certain nombre d'associations bénéficient du Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (FONJEP). Leur nombre reste constant (39 en 2013), elles emploient 50 personnes.

### *Le concours National de la Résistance et de la Déportation*

Ce concours, qui s'adresse aux lycéens et aux élèves de 3<sup>ème</sup>, a pour objectif de perpétuer chez les jeunes le souvenir des sacrifices consentis pour le rétablissement de la légalité républicaine.

En 2012-2013, le thème retenu « Communiquer pour résister », a permis aux élèves de réfléchir au rôle stratégique et politique joué par les moyens de communication dans la lutte contre l'occupant et le régime de Vichy. 498 élèves de collèges et de lycées ont concouru en 2012-2013 et la cérémonie de remise de prix a eu lieu le 5 juin 2013 au mur des Fusillés à Arras, lieu hautement symbolique.

Le thème pour l'année 2013-2014 est « la Libération du territoire et le retour à la République », 537 élèves sont inscrits.



### *Soirée « Hommage aux Résistants » à ARRAS*

A l'occasion du 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'année 1943, le Service départemental de l'Office National des Anciens Combattants et les Coordonnateurs mémoire et communication des Régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie ont organisé une soirée « Hommage aux résistants » le mardi 18 juin 2013 à l'auditorium de l'Atria à ARRAS, en présence du préfet, du maire d'ARRAS et du directeur académique des services de l'Education Nationale.

Au cours de cette soirée, 130 élèves d'écoles primaires d'ARRAS, de CAMBRAI et de DOULLENS ont lu des poèmes et lettres de résistants fusillés de la région ainsi que des textes évoquant la mémoire de Jean Moulin. Ceux-ci ont été entrecoupés par des chants tels que « le chant des partisans » avant de terminer par « la Marseillaise ». Cette opération mémorielle d'envergure, réalisée en partenariat avec l'Education Nationale et avec le soutien de la mairie, a permis aux jeunes de rendre hommage aux résistants et d'honorer les grandes figures de la résistance.

### *Focus sur le Portail de la Grande Guerre à SOUCHEZ*

Dans la perspective du centième anniversaire des événements qui ont touché le territoire au cours de la Grande Guerre, la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN a souhaité renforcer le travail de mémoire par la création d'un Portail (centre d'interprétation) des champs de bataille de la Grande Guerre sur le territoire de la commune de SOUCHEZ.

Situé au pied de la colline de Notre-Dame-de-Lorette, principale nécropole française de la Première Guerre mondiale, le Portail sera un équipement culturel qui aura vocation à sensibiliser et à informer le public sur l'histoire de la Première Guerre mondiale en Flandre française et en Artois.

Ce bâtiment neuf d'environ 1 200 m<sup>2</sup> comprendra :

□ un espace scénographique de 600 m<sup>2</sup> qui accueillera une présentation des grands

épisodes de la Première Guerre mondiale en Artois et en Flandre à l'aide de reproductions de photographies d'archive, extraits de films d'époque, cartes des tranchées, photos aériennes, maquettes, objets emblématiques. L'ensemble sera présenté en quatre langues. Cet espace sera connecté avec une zone mémorielle destinée à la consultation sur bornes informatiques des listes de noms des soldats des différentes nationalités inhumés ou portés disparus sur le territoire du Nord-Pas-de-Calais ;

un espace d'information touristique qui renseignera les visiteurs sur les sites accessibles au public en région, sur les circuits thématiques, les randonnées pédestres et cyclotouristes mises en œuvre par le comité régional du tourisme (CRT) et les collectivités locales, sur les possibilités de restauration et d'hébergement ;

un espace de services permettant de recevoir des groupes se déplaçant en bus (soit de 50 à 70 personnes) et comprenant notamment une boutique thématique (livres et vidéos, objets dérivés), des distributeurs automatiques de boissons et de sandwiches.

L'opération est estimée à 9 M€ et bénéficiera de subventions de la part de l'Etat (FNADT et crédits du Ministère délégué aux Anciens Combattants), de la Région, du Département.

La subvention FNADT à hauteur de 1 M€ portera sur la réalisation du bâtiment (hors voirie, réseaux divers, paysage et muséographie).

Le centre d'interprétation sera inauguré en mai 2015 à l'occasion du centenaire de la prise de la colline de Lorette par l'armée française.



# Le respect de l'environnement





*Le développement des territoires doit s'inscrire dans une démarche pérenne de respect de l'environnement. Tout en accompagnant le développement des activités, l'État veille à la préservation du patrimoine naturel et écologique.*

## LA SAUVEGARDE DES ESPACES NATURELS

---

### ■ Les sites Natura 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales et de leurs habitats.

Dans le Pas-de-Calais, le réseau Natura 2000 est constitué de 24 sites terrestres (19 sites directive « Habitats » et 5 sites directive « Oiseaux ») et 4 sites entièrement marins (3 sites directive « Habitats » et 1 site directive « Oiseaux »). Les sites terrestres couvrent environ 3 % du territoire départemental contre 13 % au niveau national.

A la fin de l'année 2013, 18 sites disposent d'un document d'objectifs (DOCOB) approuvé soit 75 % des sites du département ; les DOCOB des 6 autres sites terrestres sont en cours d'élaboration. La création par décret du 11 décembre 2012 du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale permettra d'engager l'élaboration des DOCOB des 2 sites situés dans son périmètre. Pour les 3 sites entièrement marins, le DOCOB sera pris en charge par l'Agence des aires marines protégées.

Après validation du DOCOB, les propriétaires de terrains situés en site Natura 2000 peuvent adhérer de manière volontaire à la démarche par le biais des contrats Natura 2000. Par le biais d'un engagement sur 5 ans, ils mettent ainsi en œuvre des actions rémunérées à 100 % par l'État et l'Union Européenne. En 2013, 10 contrats ont été signés dans le Pas-de-Calais, instruits par la DDTM, pour un montant de 282 793 €. Il s'agit essentiellement de restauration et d'entretien de milieux ouverts par débroussaillage, fauche et pâturage.

### ■ La Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP)

La stratégie nationale de création des aires protégées tend à renforcer le réseau des espaces protégés et contribue à répondre à l'engagement du gouvernement de faire de la France un pays exemplaire en matière de reconquête de la biodiversité. L'objectif est de placer, d'ici 2019, 2 % au moins du territoire terrestre métropolitain sous protection forte au moyen d'outils réglementaires. Pour la région, il s'agira de doubler la surface aujourd'hui protégée (0,36 % du territoire).

Cette stratégie s'articule avec la trame verte et bleue. Les aires protégées ont en effet vocation à être incluses dans les réserves de biodiversité identifiées dans le SRCE. La démarche de déclinaison régionale de cette stratégie nationale a été engagée : elle se décompose en deux phases :

- l'examen par les scientifiques régionaux des listes nationales d'espèces, d'habitats et de sites géologiques établies à l'issue d'une expertise du Muséum d'Histoire Naturelle ;
- la définition, en concertation avec les acteurs régionaux, d'un programme de projets potentiellement éligibles à la SCAP.

La méthodologie retenue dans le Nord-Pas-de-Calais consiste, à partir de cette approche scientifique,

à identifier les grands territoires de la région où des espèces et des habitats ciblés par la SCAP ne sont pas couverts par le réseau d'aires protégées. En 2013, le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel a émis un avis favorable sur la méthode et son application. Ce travail partenarial se poursuivra en 2014 pour définir la localisation précise de ces sites et les besoins de protection.

## **LA PRÉSERVATION DES RESSOURCES EN EAU**

### **■ Le plan d'action pour le milieu marin (PAMM)**

La directive cadre stratégie pour le milieu marin a fixé les principes qui doivent être suivis par les États membres de l'Union Européenne afin d'atteindre le bon état écologique des eaux marines d'ici 2020.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive, chaque état doit élaborer une stratégie marine, déclinée en plans d'action pour le milieu marin.

Une évaluation initiale de l'état actuel des eaux marines et de l'impact environnemental des activités humaines sur ces eaux a été réalisée et approuvée par un arrêté conjoint du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord et du préfet de la région Haute Normandie du 21 décembre 2012. Ainsi, pour la première fois, la France a décrit l'état actuel des eaux marines et s'est fixé des objectifs environnementaux. En pratique, il s'agit d'appliquer à la mer la même approche que pour les eaux continentales.

Les travaux d'élaboration du PAMM se sont poursuivis en 2013, l'objectif étant de finaliser le plan pour une mise à la consultation du public en décembre 2014.

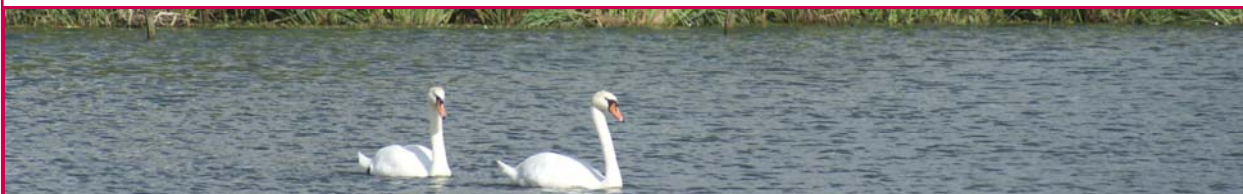


### **■ La mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau**

#### **Le deuxième cycle de gestion de la directive**

Dans le cadre du deuxième cycle de gestion de la directive cadre de l'eau, l'état des lieux de 2004 a été mis à jour en décembre 2013.

Le bilan de la consultation du public sur les enjeux du bassin, qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 30 avril 2013, a mis en évidence que l'eau reste un sujet qui préoccupe l'ensemble de la population. Sont ainsi jugés prioritaires les enjeux de qualité et de quantité de l'eau potable, viennent ensuite le maintien et la réhabilitation des zones humides, l'assainissement, la protection contre les inondations et le milieu marin.



Par ailleurs, l'élaboration du futur schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et du programme de mesures 2016-2021 a été engagée, en associant les missions inter-services de l'eau et de la nature et les instances des schémas d'aménagement et de gestion des eaux. L'objectif est en effet de soumettre à la consultation du public, fin 2014, le projet de révision du SDAGE et du programme de mesures.

### Le traitement des rejets d'assainissement

Il s'agit tout d'abord de réduire les rejets des réseaux d'assainissement collectif dans les cours d'eau. La DREAL de bassin en charge de cette action travaille à la priorisation des travaux d'amélioration du réseau qui doivent être menés. Ces travaux, essentiels pour l'amélioration de la qualité des masses d'eaux superficielles, sont en effet très lourds financièrement.

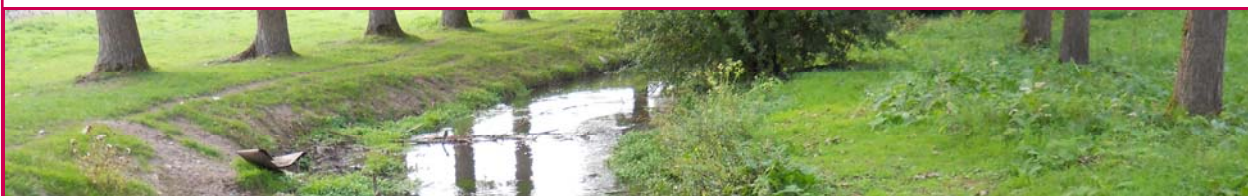
La première étape consiste ainsi à mettre en place des dispositifs d'auto-surveillance des déversoirs d'orage. Il faut souligner la conformité de l'immense majorité des stations d'épuration du Pas-de-Calais (seules deux ne sont pas conformes). L'effort des collectivités doit maintenant porter sur les réseaux d'assainissement et le maintien du parc de stations.

Il s'agit ensuite de prévenir les problèmes pouvant venir de l'assainissement non collectif. Pour ce faire, l'Etat travaille à la définition de zones à enjeu environnemental.

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) ont été sollicités par la DREAL et l'Agence de l'Eau pour définir les zones à enjeu environnemental dans lesquelles les dispositifs d'assainissement devront être mis en conformité (dans les autres secteurs, cette conformité devra être réalisée en cas de vente). Si les SAGE de la Canche et de l'Authie ont défini plusieurs ZEE, il est nécessaire, pour les autres bassins versants, de commencer par mettre en place les services publics d'assainissement non collectif et par définir les zonages d'assainissement.

### La prévention des pollutions d'origine agricole

Après la signature le 28 décembre 2012 par le préfet du bassin Artois-Picardie de l'arrêté qui fixe les zones vulnérables aux pollutions par les nitrates d'origine agricole, les réflexions ont été engagées en vue de l'élaboration des 5<sup>èmes</sup> programmes d'actions qui définiront les dispositions spécifiques à respecter par les agriculteurs pour limiter le risque de pollution des rivières et des nappes par un excès d'engrais azoté. Un groupe de concertation réunissant les services de l'État, des représentants de la profession agricole, des collectivités, des distributeurs et des associations a ainsi été mis en place et a permis de définir un projet de 5<sup>ème</sup> programme d'actions régional.



Le bilan du précédent programme avait en effet mis en évidence une bonne appropriation des mesures définies par les agriculteurs notamment pour la mise en place des bandes enherbées et de la couverture des sols en période pluvieuse et la nécessité de poursuivre les efforts pour raisonner plus finement les apports de fertilisants notamment organiques.

## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### **▣** *La lutte contre le changement climatique*

#### Le Schéma Régional Climat, Air, Énergie (SRCAE)

Adopté par l'État et la Région le 20 novembre 2012, il définit des orientations et des objectifs quantitatifs et qualitatifs à l'horizon 2020 et 2050 en matière de qualité de l'air, de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation aux effets du changement climatique.

Les Plans Climat Énergie Territoriaux (PCET) constituent la déclinaison opérationnelle du SRCAE. Dans le Pas-de-Calais, 8 collectivités territoriales et le Département ont l'obligation de réaliser un PCET :

<b>Collectivité</b>	<b>État d'avancement du PCET</b>
Communauté Urbaine d'Arras	Terminé
Communauté d'agglomération du Boulonnais	En cours
Communauté d'agglomération du Calaisis	En cours
Ville de CALAIS	En cours
Communauté d'agglomération de l'Artois	En cours
Communauté d'agglomération d'HENIN-CARVIN	En cours d'élaboration
Communauté d'agglomération de SAINT-OMER	Non initié
Communauté d'agglomération de LENS-LIEVIN	Initié en 2013
Département du Pas-de-Calais	En cours

Les objectifs principaux du schéma régional sont :

- la rénovation de 50 000 logements par an, avec un rythme et un niveau de performance énergétique qui garantissent l'atteinte du facteur 4 (division par 4 des émissions du gaz à effet serre par rapport à 2005) à horizon 2050 ;
- la division par 3 de la consommation d'espaces liée à l'étalement urbain et la périurbanisation et la densification des villes ;
- la multiplication par 3 de la production d'énergies renouvelables comme l'éolien, le solaire, la méthanisation et le bois énergie.

Le SRCAE comporte en annexe le schéma régional éolien et le schéma régional solaire :

En ce qui concerne l'éolien, le Pas-de-Calais comprend 28 zones de développement de l'éolien (ZDE) actées. La notion de ZDE ayant toutefois été supprimée, les projets éoliens, sous réserve de respecter le zonage favorable prévu par le SRCAE, peuvent désormais être envisagés sur tout le territoire. En 2013, 12 demandes d'autorisation d'exploiter ont été déposées et sont en cours d'instruction pour un total de 82 éoliennes.



S'agissant de la biomasse, les travaux de construction de l'installation biomasse du site de Dalkia LENS (cogénération électricité-chaleur) sont terminés : le site a été inauguré en décembre 2013. La mise en exploitation de l'installation biomasse d'Herta à SAINT-POL-sur-TERNOISE a eu lieu la même année.

### *Le Plan de Protection de l'Atmosphère*

Le plan de protection de l'atmosphère, introduit par la loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie du 30 décembre 1996, a pour objectif de reconquérir un air de qualité en ramenant les niveaux de pollution atmosphérique en dessous des limites réglementaires admises. Dans ce cadre, il impose, localement, des contraintes aux émetteurs de polluants.

La qualité de l'air au niveau régional n'est pas satisfaisante, du fait de la forte concentration en particules fines inférieures à 10 microns (PM10). L'Agence Régionale de Santé estime que le non-respect des normes de concentration définies par l'Organisation Mondiale de la Santé au niveau régional réduit de 16 mois l'espérance de vie des habitants. Ce constat fait de la réduction des poussières en suspension une priorité régionale.



La France est par ailleurs engagée depuis plusieurs années dans un contentieux communautaire pour non respect des normes concernant les poussières (PM10). La Commission Européenne estime en effet que les PPA établis (PPA de DUNKERQUE, LILLE, VALENCIENNES et de LENS-BETHUNE-DOUAI) ont manqué d'ambition et souffrent d'un défaut d'évaluation de l'impact des actions prévues sur la qualité de l'air.

L'option de l'élaboration d'un nouveau PPA à l'échelle régionale a été retenue. Le plan s'articule autour de 26 fiches-actions dont 13 à caractère réglementaire (rappel à la réglementation, contrôles). Ces mesures concernent les transports, l'habitat, les industries, l'agriculture. On peut souligner deux propositions réglementaires :

- réduction expérimentale de la vitesse réglementaire de 20 km/h sur une partie de l'A21, expérimentation qui pourrait être étendue aux autres réseaux routiers régionaux ;
- interdiction des foyers à bois ouverts dans les nouvelles habitations.

L'enquête publique s'est terminée le 12 décembre 2013 et le plan a été approuvé par arrêté inter-préfectoral du 27 mars 2014.

### *Le schéma de cohérence écologique - trame verte et bleue*

La loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement a prévu la constitution au niveau national d'une trame verte et bleue, outil d'aménagement du territoire visant à maintenir, créer ou restaurer les continuités écologiques permettant de lutter contre l'érosion de la biodiversité.

En effet, les dispositifs existants (parcs naturels, arrêté de protection du biotope, Natura 2000...) ont abouti à la création d'îlots de nature préservés, mais isolés les uns des autres dans des territoires de plus en plus fragmentés et artificialisés. Or, les espèces animales et végétales ont besoin d'évoluer librement à travers des continuités de milieux qui leur sont favorables.

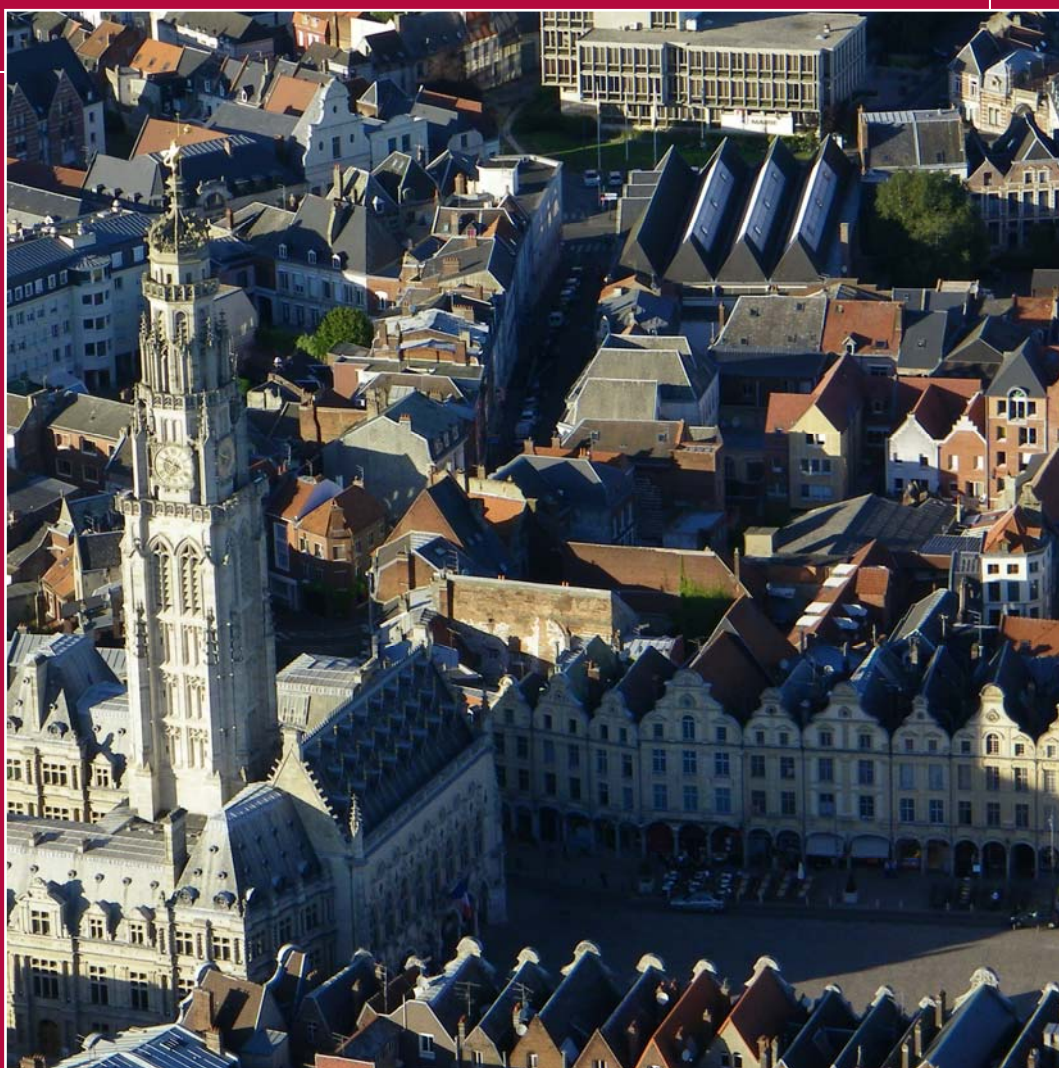
La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement en a précisé le contenu et les modalités de constitution. Dans chaque région, un Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) doit être élaboré, mis à jour et suivi conjointement par l'État et la Région, en liaison avec le comité régional de la trame verte et bleue.

Ce schéma constitue un outil important pour lutter contre la diminution de la biodiversité régionale et réduire la fragmentation des milieux naturels par les activités humaines. Il organise une circulation plus facile des animaux entre les réservoirs de biodiversité de la région et crée une trame verte et bleue, à l'image des nombreuses initiatives prises à l'échelon local.

Le SRCE-TVb est ainsi le premier outil à portée réglementaire pour préserver la biodiversité et répondre aux besoins de mobilité et d'échanges génétiques de la faune et de la flore. Il sera pris en compte par les projets et documents de planification de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Le schéma a fait l'objet d'une enquête publique durant le 4ème trimestre 2013. Le travail partenarial se poursuit en vue d'une adoption du schéma en 2014.

# Les relations avec les collectivités territoriales





*L'engagement de l'État auprès des collectivités territoriales a été maintenu en 2013, qu'il s'agisse du conseil aux élus et à leurs services ou de l'accompagnement de la structuration des territoires.*

## **LES DOTATIONS**

---

En 2013, le montant des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales s'est maintenu à un niveau équivalent à celui de 2012. Le montant global de ces dotations à 1,289 Mds € en 2013 (+ 0,06 % par rapport à 2012).

Les communes et le Département en sont les premiers bénéficiaires avec, respectivement, 42,27 % et 40,56 % de l'enveloppe globale. Viennent ensuite les groupements intercommunaux (17,17 %). Le soutien financier aux investissements locaux représente pour sa part 10,61 % du montant total des dotations.

La péréquation verticale a continué à progresser en 2013. Les dotations de solidarité urbaine et rurale ont ainsi enregistré une hausse respective de 11,61 % et 12,75 %. La dotation de développement urbaine a, quant à elle, augmenté de 71 % au regard de 2012.

## **LA POURSUITE DE LA RÉORGANISATION INTERCOMMUNALE**

---

L'année 2013 a vu s'installer les premières intercommunalités issues des fusions inscrites au schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Les services de l'Etat ont accompagné ces nouvelles structures ainsi que celles concernées par le second mouvement de mise en œuvre du schéma au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Depuis cette date, le département du Pas-de-Calais recense 33 établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ; ils étaient 43 en 2012.

Un important travail de réflexion sur la gestion de l'eau potable a été parallèlement engagé avec les élus, en partenariat avec l'association des maires du Pas-de-Calais et le Conseil Général. Celui-ci doit aboutir à la formulation de propositions sur le devenir des structures en charge de cette compétence, qui seront présentées à la commission départementale de coopération intercommunale.

## **LE CONTRÔLE ET LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS**

---

### **▣ Le contrôle administratif et budgétaire**

La mission constitutionnelle de contrôle des actes administratifs des collectivités territoriales se double d'une mission d'appui auprès des élus et de leurs équipes.

Au cours de l'année 2013, plus de 130 000 actes ont été transmis par les collectivités en préfecture / sous-préfectures, dont 29,6 % par voie dématérialisée. La part des transmissions électroniques est en constante évolution depuis le lancement du dispositif « Actes » dans le département en 2006. Elle s'établissait à 27 % en 2012. L'année écoulée a également connu les premiers envois dématérialisés

des budgets des collectivités.

En matière de contrôle budgétaire, le partenariat préfecture/DDFiP mis en place depuis 2006 s'est par ailleurs poursuivi en 2013. La convention de partenariat a fait l'objet d'une actualisation tant dans les modalités de sélection des collectivités, les types d'actes, le périmètre géographique que pour les points de contrôle incombant à la DDFiP.

Ce sont ainsi 65 budgets primitifs (19 budgets principaux / 46 budgets annexes) qui ont été examinés par la DDFiP ainsi que 27 comptes administratifs (9 budgets principaux / 18 budgets annexes).

Parmi les actes reçus au titre du contrôle de légalité, 3 821 ont donné lieu à une intervention formalisée de la préfecture, 15 d'entre-eux ont été déférés à la juridiction administrative et 9 à la chambre régionale des comptes. 80 % des recours formés à l'encontre des documents budgétaires et 70 % des recours formés contre des délibérations et arrêtés ont abouti à une modification ou à un retrait de l'acte incriminé.

La certification de la préfecture du Pas-de-Calais au titre du référentiel Qualipréf a été confirmée en 2013, notamment pour la qualité de ses relations avec les collectivités.

L'immense majorité des élus et fonctionnaires interrogés (96,55 %) se sont déclarés satisfaits par l'accueil et le service rendu par la préfecture et les sous-préfectures aux collectivités territoriales.

### ***L'expertise financière et la qualité des comptes locaux***

Les services de la DDFiP se sont attachés à renforcer les services offerts aux collectivités locales dans le double objectif d'enrichir le conseil comptable, financier et fiscal et de garantir par une expertise forte, la meilleure sécurité juridique.

#### *Le délai de paiement et la remise des comptes de gestion*

L'année 2013 s'est achevée avec un délai moyen de paiement du comptable de 6,43 jours.

La reddition des comptes de gestion reste avec la notification des bases de fiscalité directe locale un des objectifs prioritaires de l'offre de services aux collectivités locales et établissements publics locaux. Une reddition précoce des comptes permet aux élus de préparer leurs budgets dans les meilleures conditions : au 15 mars 2013, 91 % des comptes de gestion 2012 (soit 2 966 comptes) ont ainsi été remis aux ordonnateurs.

En matière de qualité des comptes locaux, un plan d'action départemental d'amélioration est mis en œuvre et l'opération de fiabilisation des comptes des établissements publics de santé les plus importants a été amplifiée. Un accompagnement spécifique a été mis en place pour l'hôpital de BOULOGNE dont les comptes 2014 seront certifiés en 2015.

En matière d'expertise financière, le réseau de la DDFiP a réalisé, au cours de l'année 2013, 154 analyses financières pour les collectivités locales, les établissements hospitaliers, et les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux : 44 documents de valorisation financière et fiscale, 46 analyses rétrospectives simplifiées et 64 analyses financières développées.

Dans la continuité de 2012, ont été ciblées prioritairement en 2013 les collectivités les plus importantes ou présentant les plus forts enjeux. Ainsi, 8 centres hospitaliers sur 15 et 14 des 38 EPCI ont bénéficié d'une prestation en matière financière. Des analyses ont également été réalisées pour 13 communes de plus de 10 000 habitants (sur 28) dont 5 ont en outre été complétées d'une analyse fiscale détaillée.

Toutes les analyses financières font l'objet d'une démarche de qualité formalisée associant l'élu, ses services et le comptable de la collectivité. Certaines analyses sont réalisées dans le cadre de dispositifs de détection préventive des collectivités en difficulté financière. Ils ont pour objet d'alerter l'ordonnateur sur la situation financière de sa collectivité ou de son établissement.

#### *Le conseil en matière de fiscalité locale*

S'agissant de la fiscalité directe locale, les services de la DDFiP assurent la centralisation et le contrôle des bases de la fiscalité locale. Après avoir déterminé les bases fiscales de l'année et le

montant des allocations compensatrices, ces éléments sont notifiés aux collectivités (département, communes et EPCI à fiscalité propre).

En 2013, dans le cadre de l'offre de services faite aux collectivités locales par la DDFiP, ces états ont été transmis avant le 15 mars à la quasi-totalité des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (99,8 %).

Les collectivités disposent sur ces sujets de l'aide de leur comptable qui peut lui-même bénéficier, si besoin est, du soutien d'un expert en charge du conseil fiscal aux collectivités.

Ainsi, en 2013, celui-ci a répondu à 332 questions posées par les collectivités locales. Il a également réalisé 15 simulations fiscales dans le cadre de la réforme de l'intercommunalité.

En matière de fiscalité des activités commerciales, la DDFiP s'est engagée afin d'améliorer la sécurité juridique des collectivités locales dans le domaine de la fiscalité des activités de nature commerciale.

Cet appui mobilise, en fonction de la technicité des questions posées, les comptables en charge de la tenue des comptes, les services des impôts des entreprises et les services de direction.

Une « cellule fiscale secteur public local » a ainsi été créée en 2012 qui prend en charge le traitement des questions les plus techniques posées par les collectivités locales en matière de fiscalité des activités commerciales.

Enfin, la DDFIP a traité 7 demandes de rescrits émanant des collectivités locales. Le rescrit fiscal est une réponse de l'administration aux questions sur l'interprétation d'un texte fiscal ou sur l'interprétation d'une situation précise au regard du droit fiscal.

## *L'ACCOMPAGNEMENT DE LA COHÉRENCE TERRITORIALE*

---

### *L'émergence de territoires de projet*

#### *Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT)*

L'Etat accompagne les collectivités dans leur démarche de planification territoriale par l'avis donné aux différentes étapes de la procédure d'élaboration.

Au quotidien, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer apporte un conseil continu aux maîtres d'ouvrage. Elle a ainsi assisté en 2013 les maîtres d'ouvrage des SCoT du Boulonnais (approbation le 2 septembre 2013), du Calaisis (2<sup>ème</sup> arrêt le 28 juin 2013, prévu approuvé le 10 janvier 2014), du Pays du Montreuillois (arrêt le 8 juillet 2013, enquête publique faite, prévu pour être approuvé en février 2014) et de Marquion Osartis (approuvé le 5 mars 2013). Elle accompagne également le SCoT du Ternois en cours d'élaboration.

#### *Les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH)*

Le Programme Local de l'Habitat est un document stratégique de programmation qui inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, populations spécifiques.

L'élaboration d'un PLH est obligatoire pour toutes les communautés de communes compétentes en matière d'habitat de plus de 30 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants, les communautés d'agglomération et les communautés urbaines.

La DDTM intervient à la fois dans les porter à connaissance de l'État des documents en cours d'élaboration ainsi que dans l'évaluation intermédiaire ou le bilan annuel des PLH approuvés.

Au quotidien, elle apporte son conseil et son expertise aux EPCI.

En 2013, la DDTM a été associée au travail d'élaboration du PLH de la communauté de communes Mer et Terre d'Opale (définition des enjeux du PAC, participation à la démarche méthodologique, aide à l'élaboration du cahier des charges), d'évaluation du PLH de la communauté d'agglomération du Boulonnais et de complément du PLH de la communauté d'agglomération de SAINT-OMER par une étude habitat portant sur les 6 nouvelles communes intégrant la CASO. Elle accompagne également la CASO dans la préparation de la délégation des aides à la pierre qui devrait intervenir au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Elle a également accompagné la finalisation du PLH de la Communauté d'Agglomération CAP Calaisis.

<b>Territoire</b>	<b>État d'avancement</b>
Communauté de communes Artois Lys	approuvé mars 2012
Communauté de communes Artois Com	approuvé décembre 2012
Communautés d'agglomération LENS-LIEVIN/ HENIN-CARVIN	en cours de révision
Communauté urbaine d'ARRAS	en cours de révision
Communauté de communes NOEUX et environs	En cours de finalisation
Communauté de communes Flandres Lys	En cours de finalisation
Communauté d'agglomération du Boulonnais	approuvé
Communauté d'agglomération de SAINT-OMER	approuvé
Communauté d'agglomération Cap Calaisis	approuvé
Communautés de communes Mer et Terre d'Opale	à engager

A noter que le PLH de la communauté Urbaine d'ARRAS a fait l'objet d'une modification en 2013 suite à l'extension du périmètre à 15 nouvelles communes. En parallèle à la révision du PLH, la CUA a lancé d'autres démarches (rénovation thermique des LLS, Charte de peuplement, étude sur les logements vacants).

S'agissant de la Communauté de Communes de Flandres-Lys qui compte 3 communes du Pas-de-Calais et 4 communes du Nord, l'outil PLH a été présenté aux élus par la CT Artois qui ont ensuite décidé de relancer en 2013 la procédure d'élaboration qu'ils avaient engagé de longue date, mais qui n'est pas obligatoire selon les termes de la loi. Le projet finalisé a été arrêté par le conseil communautaire de mars 2014.

### *Les documents d'urbanisme*

En 2013, les services de l'État ont accompagné et favorisé l'émergence, entre autres, de 5 Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) pour les communautés de communes du canton de FRUGES (arrêté le 14/06/2013), du canton de FAUQUEMBERGUES (arrêté le 30/08/2013), de la Terre des 2 Caps (arrêté le 25/09/2013), de BERTINCOURT (arrêté le 24/09/2013) et enfin des Trois Pays (arrêté le 20/12/2013).

Cet accompagnement s'est traduit par l'envoi d'un porter à connaissance, l'association aux réunions, la rédaction d'avis intermédiaires, un appui financier et la mise à disposition de l'expertise de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer auprès des collectivités locales qui l'ont souhaité.

Depuis plusieurs années, le Pas-de-Calais connaît une forte progression de sa couverture en documents d'urbanisme notamment intercommunaux. Au 31 décembre 2013, le Pas-de-Calais compte en effet 17 Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi), approuvés (4) ou en cours d'élaboration (13), couvrant 332 communes.

#### *Les chiffres-clés du Pas-de-Calais en matière de planification opérationnelle :*

- 895 communes
- 17 PLUi dont 4 approuvés et 13 en cours d'élaboration
- 247 PLU communaux approuvés ou en cours d'élaboration
- 178 cartes communales approuvées ou en cours d'élaboration
- 138 communes seulement resteront régies par le Règlement National d'Urbanisme quand tous ces documents seront approuvés